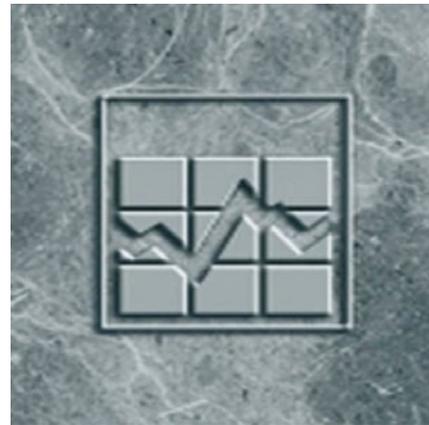


N° 62F0026M au catalogue  
ISSN 1708-8887  
ISBN 978-0-660-49755-6

Série de documents de recherche sur les dépenses des ménages

## Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021



Date de diffusion : le 18 octobre 2023

 Statistique  
Canada Statistics  
Canada

Canada 

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Définitions</b> .....	<b>6</b>
2.1 Notions générales.....	6
2.2 Caractéristiques des ménages.....	7
2.3 Exemples de dépenses des ménages.....	7
2.4 Caractéristiques du logement .....	9
2.5 Équipement ménager .....	9
2.6 Catégories de classification .....	10
<b>3. Méthodologie de l'enquête</b> .....	<b>11</b>
3.1 La population cible .....	11
3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence .....	12
3.3 Le plan d'échantillonnage .....	12
3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les provinces .....	12
3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les capitales des territoires .....	13
3.4 La collecte des données .....	13
3.4.1 Proportion de répondants par mode de collecte .....	14
3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité .....	16
3.6 Pondération et estimation .....	17
3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse.....	17
3.6.2 Étalonnage des poids.....	17
3.6.2.1 Étalonnage des poids dans les provinces .....	17
3.6.2.2 Étalonnage des poids dans les capitales des territoires .....	18
3.6.3 Annualisation et autres ajustements .....	19
3.7 La période de référence des estimations .....	19
3.8 Les révisions historiques .....	20
3.9 La comparabilité à travers le temps .....	20
<b>4. Qualité des données</b> .....	<b>21</b>
4.1 Les erreurs d'échantillonnage .....	21
4.2 La suppression de données .....	22
4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage.....	22
4.3.1 Erreurs de couverture.....	22
4.3.2 Erreurs de réponse.....	22
4.3.3 Erreurs de non-réponse .....	22
4.3.4 Erreur de traitement .....	25
4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle .....	25
4.4 L'effet des valeurs extrêmes.....	27

<b>5. Dérivation des tableaux de données</b> .....	<b>27</b>
5.1 Estimation du nombre de ménages .....	27
5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage .....	28
5.3 Exemples d'estimations de dépenses.....	28
5.4 Dérivation de différentes estimations .....	29
5.4.1 Dépenses moyennes par personne .....	29
5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget).....	29
5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses.....	30
5.4.4 Dépenses agrégées.....	30
5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données .....	30
5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données .....	31
5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages.....	31
<b>6. Produits et services connexes</b> .....	<b>32</b>
6.1 Tableaux de données (anciennement CANSIM) .....	32
6.2 Produits de microdonnées .....	32
6.3 Totalisations personnalisées.....	32
<b>7. Bibliographie</b> .....	<b>32</b>
<b>Annexe A Taux de réponse au journal parmi les répondants au questionnaire, Canada</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe B Taux de réponse par mois de collecte, Canada</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe C Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada</b> .....	<b>34</b>
<b>Annexe D Taux de réponse au journal parmi les répondants au questionnaire pour diverses caractéristiques des ménages, Canada</b> .....	<b>35</b>
<b>Annexe E Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe F Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe G Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe H Taux de réponse, taux d'imputation, estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, capitales des territoires</b> .....	<b>40</b>

# Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021

## 1. Introduction

Le guide de l'utilisateur présente de l'information d'intérêt pour les utilisateurs des données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2021. Il définit des termes et des variables utilisés dans le cadre de l'enquête et donne des précisions concernant la méthodologie adoptée et la qualité des données. Il renferme également une section présentant des exemples d'estimations susceptibles d'être tirées des données de l'enquête.

L'EDM est effectuée dans les 10 provinces et les 3 capitales des territoires. L'enquête est effectuée aux 2 ans à partir de l'année de référence 2017. Jusqu'à 2017, l'enquête était effectuée chaque année dans les provinces. Elle a été effectuée dans les capitales territoriales aux deux ans depuis 2015.

Conformément aux mesures de santé et de sécurité sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, l'EDM 2021 a recueilli des informations sur les dépenses des ménages principalement à l'aide d'un questionnaire électronique auto-administré, aussi appelé interview Web assistée par ordinateur (IWAO), au lieu d'un questionnaire complété lors d'une entrevue en personne. Comme pour les cycles de l'EDM précédents, un journal des dépenses quotidiennes a également été utilisé pour recueillir des renseignements sur les dépenses des ménages. Le questionnaire est utilisé pour recueillir l'information sur les dépenses plus élevées ou moins fréquentes à l'aide de périodes de rappel adaptées au type de dépenses (dernier mois, derniers 3 mois, derniers 12 mois ou dernier paiement), tandis que le journal recueille des dépenses plus détaillées ou fréquentes. Une fois le questionnaire complété, on demande à tous les ménages de compléter le journal en compilant les dépenses de leur ménage au cours d'une période d'une semaine dans les provinces ou au cours d'une période de deux semaines dans les capitales territoriales.

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur les opérations de collecte de données pour l'EDM 2021. Tel que prévu, l'impossibilité de mener des entrevues en personne a entraîné une baisse significative des taux de réponse par rapport à ceux obtenus historiquement.

Comme pour les cycles précédents de l'EDM, les poids de l'enquête ont été ajustés afin de minimiser tout biais potentiel pouvant résulter de la non-réponse à l'enquête ; des ajustements dus à la non-réponse et un calage utilisant les informations auxiliaires disponibles ont été appliqués et sont reflétés dans les poids de l'enquête utilisés pour produire les estimations. Des validations approfondies des estimations de l'enquête ont également été effectuées et examinées du point de vue de l'analyse des biais. Malgré ces ajustements et validations rigoureux, le taux élevé de non-réponse augmente le risque d'un biais résiduel et l'ampleur avec laquelle un tel biais pourrait avoir un impact sur les estimations produites à l'aide des données de l'enquête. Il est donc conseillé d'utiliser les données de l'EDM 2021 avec prudence, en particulier lorsqu'il s'agit de créer des estimations pour de petites sous-populations ou de faire des comparaisons avec d'autres cycles de l'EDM.

La collecte des données est effectuée en continu au cours de l'année pour tenir compte des variations saisonnières des dépenses. L'EDM de 2021 a été réalisée entre janvier 2021 et décembre 2021 auprès d'un échantillon de 39 038 ménages dans les 10 provinces et de 1 695 ménages dans les capitales des territoires. La taille de l'échantillon a été augmentée comparativement aux années de référence précédentes tel que décrit à la section 3.3. Des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages ont été recueillis, ainsi que de l'information sur les caractéristiques du logement, les caractéristiques démographiques des ménages et l'équipement ménager.

À partir de 2015, la couverture de l'EDM dans le nord a été limitée aux 3 capitales des territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit). De plus, le nouveau modèle de l'EDM, mis en place pour les provinces en 2010, a été utilisé pour les capitales territoriales depuis 2015. En raison des différentes méthodes d'échantillonnage et d'estimation appliquées dans les provinces et les capitales des territoires, les estimations des trois capitales des territoires doivent être interprétées avec précaution et ne devraient pas être comparées directement aux estimations des provinces. Ces différences sont mentionnées tout au long de ce guide lorsqu'elles sont applicables.

Il est important de noter que les données à l'échelle nationale incluent les 10 provinces uniquement.

Les estimations des dépenses des ménages pour les 10 provinces sont disponibles à l'échelon national, par province ainsi que par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage. Des estimations détaillées des dépenses alimentaires sont aussi produites aux échelons national et provincial.

Pour l'EDM 2021, les estimations des dépenses des ménages sont produites pour les deux capitales des territoires (Whitehorse et Yellowknife). Les estimations par mode d'occupation du logement, âge de la personne de référence, taille de la région de résidence, type de ménage et quintile de revenu du ménage ne sont pas produites pour les territoires en raison des faibles tailles d'échantillon dans les capitales territoriales.

Pour Iqaluit, aucune estimation ne sera disponible avec les données de l'EDM 2021 car le taux de réponse était trop faible pour permettre la publication d'estimations de qualité minimale. L'utilisateur ne trouvera donc aucune statistique descriptive relative à Iqaluit dans le présent document et dans les autres produits disponibles.

Pour obtenir des totalisations personnalisées ou de plus amples renseignements au sujet de l'Enquête sur les dépenses des ménages, veuillez communiquer avec nous (sans frais au 1-800-263-1136 ou [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)).

## 2. Définitions

### 2.1 Notions générales

**Année de référence de l'enquête** : Année de la collecte des données, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Cadeaux** : L'ensemble des dépenses peut comprendre les cadeaux faits à des personnes de l'extérieur du ménage.

**Dépenses** : Coût net de tous les biens et services reçus pour utilisation personnelle à l'intérieur d'une période donnée (par exemple, 1, 3 ou 12 mois), peu importe si les biens ou services ont été payés durant cette période, et peu importe si ces dépenses ont été effectuées au Canada ou à l'étranger. Les dépenses attribuables à une entreprise sont exclues.

**Échange** : Lorsqu'un bien échangé sert à réduire le prix d'un article, le plus souvent un véhicule ; le montant des dépenses est le coût total après l'échange. Les transactions immobilières font exception.

**Membre du ménage** : Personne demeurant habituellement dans le logement à la date où le questionnaire a été rempli.

**Ménage** : Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est par conséquent égal au nombre de logements occupés.

**Personne de référence** : Le membre du ménage qui répond au questionnaire choisit le membre du ménage qui doit figurer à titre de personne de référence basé sur la définition suivante : « La personne de référence est le membre du ménage qui est principalement responsable de la gestion financière du ménage (par exemple, la personne qui paie le loyer, les versements hypothécaires, les taxes foncières et l'électricité). Lorsque des membres du ménage se partagent la tâche à parts égales, choisissez un des membres comme personne de référence ». La personne de référence doit être membre du ménage à la date où le questionnaire a été rempli.

**Règlement d'assurance** : Lorsqu'un règlement d'assurance a servi à faire réparer ou à remplacer un bien, l'enquête ne tient compte que de la franchise payée.

**Résidence principale** : Le logement principal appartenant au ménage au moment où le questionnaire a été rempli.

**Résidence secondaire** : Tout logement utilisé par le ménage comme domicile occasionnel (par exemple, un chalet, une ferme d'agrément ou une résidence d'été). Inclut les multipropriétés avec usage partagé et les propriétés hors du Canada. N'inclut pas les maisons de vacances qui peuvent être déplacées (par exemple, les roulottes et les véhicules motorisés).

**Taxes incluses** : Toutes les dépenses comprennent, le cas échéant : la taxe de vente harmonisée, la taxe sur les produits et services, les taxes de vente au détail provinciales, les pourboires, les droits de douane et tous les autres prélèvements ou taxes.

## 2.2 Caractéristiques des ménages

**Âge de la personne de référence :** Correspond à l'âge de la personne de référence à la date où le questionnaire a été rempli.

**Estimation du nombre de ménages :** Estimation du nombre de ménages dans la population cible de l'enquête au cours de l'année de référence.

**Propriétaire du logement :** Ménage vivant dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date où le questionnaire a été rempli.

**Répondants au questionnaire :** Les ménages échantillonnés admissibles moins les ménages n'ayant pu être contactés, les ménages ayant refusé de participer et les ménages dont le questionnaire a été rejeté en raison d'un niveau d'information insuffisant.

**Revenu du ménage avant impôt :** Correspond au revenu total avant impôt que les membres du ménage âgés de 16 ans ou plus ont reçu au cours de l'année précédant l'année de référence de l'enquête. Il inclut les sources de revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux : salaires et traitements avant déductions, revenu net d'un emploi autonome agricole, revenu net d'un emploi autonome non agricole, pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), prestations du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), prestations fédérales pour enfants, prestations ou crédits provinciaux ou territoriaux pour enfants, prestations d'assurance-emploi, assistance sociale, indemnités pour accidents du travail, crédit fédéral pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), crédits d'impôt provinciaux, autres transferts gouvernementaux, pensions de retraite privées, pension alimentaire reçue, bourses d'études et subventions de recherche, ainsi que d'autres revenus imposables y compris les revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) et revenus de placement. Pour l'EDM 2021, les transferts (fédéraux, provinciaux ou territoriaux) liées à la pandémie COVID sont aussi inclus.

**Taille du ménage :** Nombre de personnes dans le ménage à la date où le questionnaire a été rempli.

## 2.3 Exemples de dépenses des ménages

**Achats d'automobiles, fourgonnettes et camions :** Prix d'achat net, y compris le matériel supplémentaire, les accessoires et les garanties achetés au moment de l'achat du véhicule, après déduction de la valeur de la reprise ou d'une vente distincte. Il y a vente distincte lorsqu'un véhicule est vendu indépendamment par le propriétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas échangé au moment de l'achat ou de la location d'un autre véhicule.

**Aliments achetés au magasin :** On entend par « magasin » tous les commerces où sont vendus des aliments, tels que les épiceries, les magasins d'alimentation spécialisés, les magasins à grande surface, les magasins de type entrepôt et les dépanneurs, ainsi que les fournisseurs d'aliments congelés, les marchés et les comptoirs de produits agricoles en plein air et tous les autres établissements sans service. Les dépenses sont nettes des coupons de réduction ou rabais à la caisse et incluent les dépôts demandés lors de l'achat. Les remboursements de dépôts sont exclus des dépenses totales et apparaissent comme dépenses négatives (entrées d'argent) dans la catégorie « Dépenses diverses » (hors de la catégorie « Aliments achetés au magasin »).

**Aliments achetés au restaurant :** On entend par « restaurant » les restaurants avec service aux tables, les restaurants-minute et les cafétérias, ainsi que les comptoirs-rafraîchissements, les casse-croûte, les machines distributrices, les cantines mobiles, les traiteurs et les friteries. Ces dépenses incluent les pourboires et n'incluent pas les dépenses pour les boissons alcoolisées.

**Appareils électroménagers :** Prix d'achat net après déduction de l'allocation d'échange et de tout autre rabais. Exclut les appareils électroménagers inclus dans l'achat d'une maison.

**Boissons alcoolisées :** Comprennent les boissons alcoolisées achetées au magasin et dans les restaurants. Les dépenses relatives aux articles et aux frais pour la production personnelle de bière, de vin ou de spiritueux sont également incluses.

**Cannabis :** Le « cannabis pour usage thérapeutique » réfère aux produits de cannabis prescrits par un médecin. Le « cannabis pour usage non thérapeutique » réfère aux produits de cannabis non prescrits par un médecin.

**Consommation courante totale :** Somme des dépenses courantes effectuées pour l'alimentation, le logement, l'entretien ménager, l'ameublement et l'équipement ménager, les vêtements et accessoires, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, l'éducation, le matériel de lecture et autres imprimés, les produits du tabac, les boissons alcoolisées et le cannabis pour usage non-thérapeutique, les jeux de hasard et les dépenses diverses.

**Dépenses totales :** Somme de la consommation courante totale, des impôts sur le revenu, des paiements d'assurance individuelle, des cotisations à des régimes de pension de retraite, des dons en argent, des pensions alimentaires et des contributions aux œuvres de bienfaisance.

**Eau, combustibles et électricité (pour le logement principal) :** Dépenses relatives aux services d'aqueduc et d'égouts, d'électricité et de gaz naturel et d'autres combustibles pour le logement principal, qu'il soit loué ou qu'il appartienne à un membre du ménage.

**Forfait de voyage :** Un forfait de voyage inclut toujours au moins deux composantes. L'une d'elles est toujours le transport. L'autre ou les autres composantes pourraient être une ou une combinaison de l'hébergement, des repas, des visites touristiques, etc.

**Hébergement hors du foyer :** Inclut toutes les dépenses d'hébergement en voyage. Inclut aussi les frais d'hébergement pour les membres du ménage temporairement hors du foyer pour les études ou pour le travail. Exclut les dépenses d'hébergement engagées dans le cadre d'un forfait de voyage.

**Impôts sur le revenu :** Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu pour l'année d'imposition précédant l'année de référence de l'enquête. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Les primes d'assurance-maladie provinciale sont aussi incluses.

**Jeux de hasard :** Dépenses pour tous les types de jeux de hasard. Les dépenses ne sont pas nettes des gains provenant de ces jeux.

**Logement :** Logement principal (appartenant au ménage ou loué) et tout autre logement (comme les maisons de villégiature ou l'hébergement pendant les voyages).

**Loyer :** Dépenses nettes pour le loyer, excluant les dépenses imputées à un revenu d'entreprise ou les montants provenant de la location de pièces. Inclut les montants supplémentaires payés au propriétaire (p. ex. dépôts de garantie).

**Primes d'assurance des locataires/propriétaires :** Primes versées pour les polices d'assurance-incendie et d'assurance générale.

**Produits du tabac et articles pour fumeurs :** Comprennent les cigarettes, le tabac, les cigares, les cigarettes électroniques, les allumettes, les pipes, les briquets, les cendriers, le papier et les tubes à cigarettes et les autres articles pour fumeurs.

**Rabais et remboursements :** Indiqués dans les tableaux de données comme des « dépenses négatives », puisqu'ils constituent une entrée d'argent pour le ménage plutôt qu'une sortie.

**Réparations et entretien (logement appartenant à l'occupant) :** Dépenses pour les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux pour tous les types de travaux de réparations et d'entretien, y compris les dépenses pour les réparations et l'entretien de l'équipement, des appareils et des accessoires encastrés. Les dépenses pour les modifications et les améliorations sont exclues puisqu'elles sont considérées comme une augmentation de l'actif (investissement) et non comme une dépense.

**Soins de santé :** Comprennent les frais directs payés par les ménages, nets des dépenses remboursées, ainsi que les primes d'assurance-maladie privée. Depuis 2019, ce concept inclut les frais directs payés par les ménages pour le cannabis pour usage thérapeutique.

**Taxes foncières et scolaires et frais d'égouts et d'aqueduc pour maisons de villégiature et autres résidences secondaires appartenant au ménage :** Le montant facturé, à l'exclusion des remises. Les frais de service spéciaux (par exemple, la collecte des déchets et les égouts), les améliorations locales, les taxes scolaires, et les redevances d'eau sont inclus si ces éléments figurent dans la facture de taxes foncières.

## 2.4 Caractéristiques du logement

**Besoin de réparations :** Indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires à la date où le questionnaire a été rempli pour remettre le logement à son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

- **Les entretiens normaux** requis comprennent les logements qui n'ont besoin que d'un entretien normal, tel que la peinture ou le nettoyage du système de chauffage.
- **Les réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement ainsi que dans la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage. Ces défauts comprennent, par exemple, des tuyaux corrodés, des fils électriques endommagés, des planchers affaissés, des murs renflés, des plafonds humides et des fondations qui s'effritent.
- **Les réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et à des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage.

Ces défauts comprennent, par exemple, des petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, des appareils d'éclairage et des interrupteurs brisés, des carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, des éviers qui fuient, des bardeaux ou des parties du revêtement extérieur manquants et de la peinture écaillée.

**Type de logement :** Type de logement où demeure le ménage à la date où le questionnaire a été rempli. Un logement est un ensemble structurellement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier.

- Un **logement individuel non attenant** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparé sur tous les côtés de toute autre construction, à l'exception de son propre garage ou remise.
- Un **logement individuel attenant** se compose de maisons jumelées ou maisons doubles ou de maisons en rangée.
- Un **appartement** comprend les unités dans les duplex (deux logements superposés), triplex, quadruplex et les immeubles à appartements.
- Les **autres logements** englobent les maisons mobiles, les maisons motorisées, les tentes, les wagons ou les bateaux (y compris les maisons flottantes et les bateaux d'habitation) qui servent de résidences permanentes et qui peuvent être déménagés dans un bref délai.

**Mode d'occupation :** Situation du ménage en matière de logement à la date où le questionnaire a été rempli.

- **Propriétaire avec hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il y avait une hypothèque à la date où le questionnaire a été rempli.
- **Propriétaire sans hypothèque** indique que le logement était la propriété d'un membre du ménage et qu'il n'y avait pas d'hypothèque à la date où le questionnaire a été rempli.
- **Locataire** indique que le logement était loué par le ménage ou occupé sans frais à la date où le questionnaire a été rempli.

## 2.5 Équipement ménager

**Ordinateur :** Exclut les ordinateurs qui servent exclusivement à des fins commerciales.

**Service téléphonique conventionnel :** Inclut les services téléphoniques conventionnels utilisés à des fins commerciales si le commerce est situé dans le logement.

**Téléphone cellulaire :** Inclut les téléphones cellulaires et les appareils de messagerie textuelle portatifs avec les capacités d'un téléphone cellulaire.

**Utilisation d'Internet à la maison :** Indique si le ménage a accès à l'Internet à la maison.

**Véhicules appartenant au ménage :** Nombre de véhicules (automobiles, camions et fourgonnettes) appartenant aux membres du ménage à la fin du mois précédant la date à laquelle le questionnaire a été rempli.

## 2.6 Catégories de classification

**Âge de la personne de référence :** Les ménages sont regroupés selon l'âge de la personne de référence comme suit :

- Moins de 30 ans
- 30 à 39 ans
- 40 à 54 ans
- 55 à 64 ans
- 65 ans et plus

**Canada :** Les données à l'échelle du Canada incluent les 10 provinces seulement.

**Capitales des trois territoires :** Ce sont les capitales des territoires du Nord à partir desquelles un échantillon a été sélectionné et pour lesquelles des estimations seront publiées, en 2021 soit Whitehorse et Yellowknife (basé sur le concept de subdivision de recensement de 2016).

**Centre de population :** Région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés selon les catégories suivantes :

- Petit centre de population : 1 000 à 29 999
- Centre de population moyen : 30 000 à 99 999
- Grand centre de population urbain : 100 000 et plus

**Mode d'occupation du logement :** Renseignement sur le fait qu'un membre du ménage était propriétaire ou locataire du logement dans lequel le ménage vivait à la date où le questionnaire a été rempli.

- **Propriétaires** désigne tous les ménages qui habitaient dans un logement appartenant (avec ou sans hypothèque) à un membre du ménage à la date où le questionnaire a été rempli.
  - Les propriétaires avec hypothèque étaient propriétaires d'un logement avec une hypothèque à la date où le questionnaire a été rempli.
  - Les propriétaires sans hypothèque étaient propriétaires d'un logement sans une hypothèque à la date où le questionnaire a été rempli.
- **Locataires** désigne les ménages qui louaient un logement à la date où le questionnaire a été rempli (à titre de locataire ayant un loyer ordinaire ou ne payant aucun loyer).

**Quintile de revenu du ménage avant impôt (national) :** Les groupes de revenu sont obtenus par le classement des ménages répondants au questionnaire en ordre ascendant du revenu total des ménages avant impôt, et par la répartition subséquente des ménages en cinq groupes de tailles semblables. L'estimation du nombre de ménages dans chaque groupe devrait en principe être la même, mais des différences peuvent survenir en raison du poids du ménage à la frontière de deux quintiles car ce ménage doit se situer dans l'un ou l'autre des quintiles. De plus, la méthodologie particulière de l'enquête (avec une série de poids pour le questionnaire et une autre série de poids pour le journal) implique une estimation du nombre de ménages équivalente entre le questionnaire et le journal uniquement si les quintiles sont définis à l'échelle provinciale. Pour les quintiles nationaux, il pourrait y avoir une différence entre l'estimation du nombre de ménages selon que les poids utilisés sont ceux du questionnaire ou ceux du journal (voir la section 5).

**Région rurale :** Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont considérées comme des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le Canada.

**Taille de la région de résidence :** Les logements échantillonnés sont attribués aux groupes suivants d'après la région où ils sont situés selon les limites du Recensement de la population de 2016 et la taille de la population.

- Centres de population :
  - 1 000 000 et plus
  - 500 000 à 999 999

- 250 000 à 499 999
- 100 000 à 249 999
- 30 000 à 99 999
- 1 000 à 29 999

- Région rurale

**Type de ménage :** Les ménages se répartissent selon les catégories suivantes :

- **Ménages d'une personne** sont les ménages où une seule personne occupe le logement à la date où le questionnaire a été rempli.
- **Ménages composés d'un couple** sont les ménages où le conjoint de la personne de référence, marié ou en union libre, est membre du ménage à la date où le questionnaire a été rempli. Ce type de ménage peut être réparti en ménages composés d'un couple sans enfant (sans autre personne), avec enfants (sans autre personne) et avec d'autres personnes. On entend par « enfants », les fils, filles ou les enfants en foyer nourricier de la personne de référence, célibataires, peu importe leur âge. On entend par « autres personnes », les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié », d'autres personnes apparentées par la naissance ou le mariage, et les personnes non apparentées.
- **Familles monoparentales** sont les ménages où la personne de référence n'a aucun conjoint à la date où le questionnaire a été rempli et où il y a au moins un enfant célibataire (fils, fille ou enfant en foyer nourricier de la personne de référence). Les ménages monoparentaux pour lesquels des données sont présentées ne comprennent pas d'autres personnes.
- **Autres ménages** sont les ménages composés de personnes apparentées seulement ou les ménages ayant au moins une personne non apparentée à la personne de référence (par exemple, un pensionnaire, un chambreur, un employé). On entend par personnes apparentées :
  - Les fils, les filles et les enfants en foyer nourricier de la personne de référence dont l'état matrimonial est autre que « célibataire, jamais marié » ;
  - Les personnes apparentées à la personne de référence par la naissance ou par le mariage (ni le conjoint, ni le fils ou la fille, ni l'enfant en foyer nourricier).

### 3. Méthodologie de l'enquête

#### 3.1 La population cible

La population cible de l'EDM de 2021 correspond à la population des 10 provinces canadiennes et des capitales des 3 territoires (Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit). Les pensionnaires d'établissements institutionnels et les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires sont exclus de la population cible ainsi que les personnes vivant dans les réserves indiennes. Ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour des raisons opérationnelles, les personnes vivant dans des régions où le taux de logements vacants est très élevé et où les coûts de collecte seraient exorbitants sont exclues de la collecte. Également exclues sont les personnes vivant dans d'autres types de logements collectifs tels que :

- Les personnes qui vivent dans les résidences pour personnes âgées non autonomes ;
- Les personnes qui vivent de façon permanente dans les résidences scolaires et les camps de travail ;
- Les membres d'ordre religieux et d'autres groupes vivant en communauté.

Les exclusions à la collecte représentent moins de 0,5 % de la population cible. Ces personnes sont toutefois incluses dans les estimations démographiques auxquelles sont ajustées les estimations de l'EDM (voir la section 3.6).

## 3.2 Le contenu de l'enquête et les périodes de référence

L'EDM recueille principalement des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages. L'enquête recueille également les caractéristiques démographiques du ménage, certaines caractéristiques du logement (telles que le type, l'âge et le mode d'occupation du logement) ainsi que certains renseignements sur l'équipement que possède le ménage (par exemple, l'équipement électronique et le matériel de communication). De plus, des données sur le revenu tirées des données de l'impôt des particuliers sont combinées aux données de l'enquête.

Pour les dépenses recueillies à partir du questionnaire, la durée de la période de référence varie selon la période de rappel spécifiée dans la question (par exemple, le dernier mois, les 3 derniers mois ou les 12 derniers mois).

La période de référence varie également en fonction du mois de collecte (par exemple « les 12 derniers mois » pour les ménages de l'échantillon de janvier 2021 correspondent à la période de janvier 2020 à décembre 2020, tandis que la période de 12 mois des ménages de l'échantillon de décembre 2021 correspond aux mois de décembre 2020 à novembre 2021). Les dépenses recueillies à partir du journal de dépenses sont déclarées pendant une période d'une semaine dans les provinces et de deux semaines dans les capitales des territoires.

Généralement, des périodes de référence plus longues sont utilisées pour recueillir les dépenses relatives à des biens et services plus dispendieux ou achetés rarement ou irrégulièrement. À l'inverse, des périodes plus courtes sont utilisées pour les biens et services de moindre valeur ou achetés fréquemment ou régulièrement.

Pour les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'équipement ménager, la période de référence est la date où le questionnaire a été rempli. La période de référence du revenu est l'année civile précédant l'année de l'enquête (par exemple, revenu de 2020 pour l'EDM de 2021).

## 3.3 Le plan d'échantillonnage

L'échantillon de l'EDM de 2021 est constitué de 39 038 ménages répartis dans les 10 provinces et de 1 695 ménages répartis dans les 2 capitales des territoires (Whitehorse et Yellowknife). L'EDM 2021 a été recueillie à Iqaluit. En raison du faible taux de réponse, il n'a pas été possible de produire des estimations de qualité suffisante. Dans le présent document, seuls des renseignements sur Whitehorse et Yellowknife seront fournis.

### 3.3.1 Le plan d'échantillonnage dans les provinces

En raison de la diminution anticipée des taux de réponse et pour maintenir la qualité des estimations en termes de variabilité échantillonnale, la taille de l'échantillon final de l'EDM 2021 a été augmentée et l'échantillon a été obtenu à partir de deux plans d'échantillonnage distincts. Dans les 10 provinces, le premier échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à deux degrés. Le premier degré consiste à sélectionner un échantillon d'aires géographiques (appelées grappes). Une liste de tous les logements se trouvant dans les grappes sélectionnées est ensuite établie pour permettre la sélection d'un échantillon de logements dans chaque grappe. Les logements choisis qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. L'enquête utilise plusieurs composantes du plan de l'Enquête sur la population active (EPA) dans le but de minimiser les coûts d'opération, mais les logements sélectionnés pour l'EDM sont différents des logements sélectionnés pour l'EPA.

Un second échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage stratifié à un degré et a ensuite été combiné au premier échantillon en vue de la collecte. Les logements choisis pour le deuxième échantillon qui sont habités par des individus de la population cible constituent l'échantillon de ménages de l'enquête. La stratification utilisée pour cet échantillon est la même que pour le premier échantillon.

L'échantillon national est d'abord réparti entre les provinces en tenant compte de la variabilité des dépenses totales des ménages et, dans une moindre mesure, du nombre de ménages dans chaque province. L'objectif est d'obtenir des estimations de qualité similaire entre les provinces. Les tailles d'échantillon par province sont fournies dans le tableau 4a (section 4.3.3). L'échantillon est ensuite réparti entre les strates formées en regroupant des grappes ayant des caractéristiques similaires selon diverses variables sociodémographiques. Certaines strates ont été définies pour cibler des sous-populations précises telles que les ménages à haut revenu. Dans le but d'améliorer la qualité des estimations, la répartition de l'échantillon dans les strates de ménages à haut revenu est supérieure à la répartition proportionnelle à la taille des strates qui est utilisée dans les autres strates.

Comme la collecte des données est effectuée mensuellement, l'échantillon est réparti en 12 sous échantillons de tailles similaires. Les concepts géographiques utilisés pour l'échantillon de l'EDM de 2021 sont ceux du Recensement de 2016.

### 3.3.2 Le plan d'échantillonnage dans les capitales des territoires

Dans les capitales des territoires, l'échantillon a été sélectionné selon un plan de sondage à un degré. La première étape de l'allocation de l'échantillon était de déterminer le nombre de logements à échantillonner dans chaque capitale. Comme pour l'échantillon des 10 provinces, la taille de l'échantillon des territoires a été augmentée pour tenir compte de la diminution anticipée des taux de réponse. L'échantillon global est alloué à chaque capitale selon sa taille et la qualité des estimations obtenues des cycles précédents de l'EDM dans le nord. Les tailles des échantillons des capitales des territoires sont présentées au tableau 4b (section 4.3.3).

L'échantillon est réparti en douze sous-échantillons mensuels de tailles similaires, et les concepts géographiques utilisés pour les échantillons des capitales territoriales de l'EDM de 2021 sont ceux du Recensement de 2016.

## 3.4 La collecte des données

L'EDM est une enquête transversale à participation volontaire qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal de dépenses. La collecte est réalisée sur une base mensuelle de janvier à décembre de l'année de l'enquête. L'échantillon de ménages est réparti sur 12 cycles de collecte mensuelle. Chaque ménage fait partie de l'un des échantillons mensuels et on lui demande de compléter un seul questionnaire.

Pour la majorité des ménages de l'échantillon de l'EDM 2021, une première tentative de contact a été effectuée au moyen d'une trousse d'introduction envoyée par la poste directement au logement. Cette trousse comprenait une lettre d'introduction, une brochure contenant des informations sur l'importance de l'enquête ainsi que le journal en format papier accompagné d'une enveloppe de retour prépayée. Si aucune adresse postale n'était disponible, et en fonction des informations de contact supplémentaires disponibles pour chaque logement, un ménage a pu être contacté initialement par un intervieweur par téléphone, ou la trousse d'introduction a pu être livrée par un intervieweur en personne. Une série de rappels par courrier, courriel et/ou SMS a été utilisée pour encourager la participation à l'enquête.

Dans la lettre d'introduction, les ménages de l'échantillon ont été invités à remplir un questionnaire électronique en ligne qui recueille les dépenses régulières (telles que le loyer et l'électricité) et les dépenses moins fréquentes (telles que l'ameublement et les réparations au logement). Généralement, la période de rappel liée à une dépense est plus longue pour les items achetés moins fréquemment et plus courte pour les dépenses régulières. Par exemple, pour les dépenses régulières, telles que le loyer, l'approche consiste typiquement à recueillir le montant du dernier paiement effectué ainsi que la période couverte par ce paiement. Pour d'autres types de dépenses recueillies à partir du questionnaire, des périodes de rappel de 1 mois, 3 mois ou 12 mois sont utilisées. Les périodes de rappel sont définies en termes de mois précédant le mois au cours duquel le questionnaire a été complété. Par exemple, une période de référence des 3 derniers mois pour un ménage de l'échantillon de juin 2021 correspondra à la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2021. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques, les caractéristiques du logement et l'information sur l'équipement ménager, qui sont également recueillies dans le questionnaire, représentent la situation du ménage au moment où le questionnaire a été complété.

Depuis 2013, les répondants sont informés que les données d'enquête seront combinées avec des données d'impôt pour obtenir certaines variables liées au revenu personnel des membres du ménage âgés de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année civile précédant l'année de l'enquête. La période de référence des données sur le revenu provenant des données de l'impôt des particuliers est l'année civile précédant l'année de l'enquête.

Si le questionnaire électronique n'a pas été complété à un certain point du cycle de collecte, un suivi de non-réponse a été effectué lors d'une interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) afin de réitérer l'importance de l'enquête et d'encourager le répondant à compléter le questionnaire. Durant ce suivi téléphonique l'intervieweur incitait le répondant à compléter le questionnaire au téléphone. En outre, tout ménage sélectionné pour l'EDM 2021 pouvait appeler Statistique Canada et compléter l'enquête par téléphone. Par conséquent un sous-ensemble des répondants a complété le questionnaire avec l'aide d'un intervieweur. Plus d'information sur la proportion de répondants par mode de collecte est fournie à la section 3.4.1.

À la suite du questionnaire, on a demandé à tous les répondants de remplir un journal dans lequel ils inscrivent les dépenses effectuées par tous les membres du ménage au cours d'une période spécifiée débutant le lendemain de la journée où ils ont complété le questionnaire. La période de déclaration du journal est d'une semaine pour les ménages dans les provinces et de deux semaines pour les ménages dans les capitales territoriales. On a demandé aux ménages d'inclure toutes leurs dépenses à l'exclusion de certains types de dépenses tels que le loyer, les paiements pour les services publics et l'achat de biens immobiliers et de véhicules. Les ménages ont eu la possibilité de fournir les reçus des achats effectués durant la période de déclaration du journal afin de réduire la quantité d'information à transcrire dans le journal. Ils ont toutefois dû ajouter de l'information sur le reçu si la description de l'article indiquée sur le reçu est incomplète.

Un suivi téléphonique a été effectué quelques jours après que le questionnaire a été complété pour vérifier si le répondant avait des questions et pour lui rappeler l'importance de remplir le journal. En 2021, les répondants ont également été avisés de retourner le journal rempli en utilisant l'enveloppe de retour prépayée incluse dans la trousse d'introduction qu'ils ont reçue.

Les journaux ainsi que tous les reçus fournis par les répondants sont numérisés et saisis au bureau central de Statistique Canada. On assigne ensuite un code de classification de dépenses à chacun des articles parmi une liste de presque 650 codes différents.

### 3.4.1 Proportion de répondants par mode de collecte

Lors du traitement des données il a été observé que les répondants qui ont complété le questionnaire lors d'une interview Web assistée par ordinateur (répondants IWAO) présentaient plus de non-réponses partielles que les répondants qui ont complété le questionnaire avec l'aide d'un intervieweur lors d'un suivi téléphonique (répondants ITAO). Comme il est décrit à la section 3.5, une méthode d'imputation robuste (méthode du plus proche voisin) est utilisée pour cette enquête afin de résoudre la non-réponse partielle. Alors que le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer, la compréhension des facteurs influençant la non-réponse par item est importante du point de vue de l'utilisateur des données.

Les proportions de répondants par mode de collecte présentées dans les tableaux ci-dessous peuvent donc aider à mieux comprendre l'impact potentiel du mode de collecte sur des mesures de qualité des données telles que les taux d'imputation présentés à la section 4.

À l'échelle nationale (uniquement les 10 provinces), la proportion des répondants qui ont complété le questionnaire électronique sans l'aide d'un intervieweur est de 65,9 %. Pour chaque province, les proportions de répondants qui ont complété le questionnaire électronique sans l'aide d'un intervieweur et les proportions de répondants qui ont complété le questionnaire lors du suivi téléphonique sont fournies dans le tableau 1a, alors que les proportions pour les capitales des territoires sont fournies dans le tableau 1b. De façon générale, les plus faibles proportions de répondants IWAO sont dans les provinces de l'Atlantique alors que les plus élevées sont dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique.

**Tableau 1a**  
**Proportion de répondants au questionnaire selon le mode de collecte, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Répondants ITAO	Répondants IWAO
	pourcentage	
Canada	34,1	65,9
Provinces de l'Atlantique	40,9	59,1
Terre-Neuve-et-Labrador	43,5	56,5
Île-du-Prince-Édouard	41,0	59,0
Nouvelle-Écosse	39,0	61,0
Nouveau-Brunswick	40,3	59,7
Québec	37,3	62,7
Ontario	33,0	67,0
Provinces des Prairies	29,5	70,5
Manitoba	33,1	66,9
Saskatchewan	26,9	73,1
Alberta	28,1	71,9
Colombie-Britannique	25,0	75,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 1b**  
**Proportion de répondants au questionnaire selon le mode de collecte, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Répondants ITAO	Répondants IWA0
	pourcentage	
Capitales des territoires	39,8	60,2
Whitehorse	39,3	60,7
Yellowknife	40,6	59,4

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Les proportions de répondants par mode de collecte varient non seulement d'une province à l'autre mais aussi pour les ménages avec différentes caractéristiques sociodémographiques telles que le type de ménage et le revenu du ménage. Les proportions de répondants selon le mode de collecte et le quintile de revenu sont fournies dans les tableaux 2a et 2b, respectivement pour les provinces et les capitales des territoires, alors que les proportions selon le type de ménage sont fournies dans les tableaux 3a et 3b.

**Tableau 2a**  
**Proportion de répondants au questionnaire selon le mode de collecte et le quintile de revenu avant impôt<sup>1</sup>, Canada<sup>2</sup>, 2021**

	Répondants ITAO	Répondants IWA0
	pourcentage	
Tous les quintiles de revenu	34,1	65,9
Quintile inférieur	54,9	45,1
Deuxième quintile	42,2	57,8
Troisième quintile	31,8	68,2
Quatrième quintile	25,7	74,3
Quintile supérieur	21,5	78,5

1. Les quintiles de revenu sont les quintiles nationaux calculés à partir des ménages répondants des 10 provinces.

2. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 2b**  
**Proportion de répondants au questionnaire selon le mode de collecte et le quintile de revenu avant impôt<sup>1</sup>, capitales des territoires<sup>2</sup>, 2021**

	Répondants ITAO	Répondants IWA0
	pourcentage	
Tous les quintiles de revenu	39,8	60,2
Quintile inférieur	51,2	48,8
Deuxième quintile	38,8	61,2
Troisième quintile	40,5	59,5
Quatrième quintile	35,3	64,7
Quintile supérieur	34,7	65,3

1. Les quintiles de revenu sont calculés à partir des ménages répondants au niveau de chaque capitale territoriale.

2. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 3a**  
**Proportion de répondants au questionnaire selon le mode de collecte et le type de ménage, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Répondants ITAO	Répondants IWA0
	pourcentage	
Tous les types de ménages	34,1	65,9
Ménage d'une personne	46,3	53,7
Ménage composé d'un couple sans enfant	32,4	67,6
Ménage composé d'un couple avec enfants	23,3	76,7
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	27,3	72,7
Famille monoparentale sans personne additionnelle	34,4	65,6
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	37,5	62,5

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 3b****Proportion de répondants au questionnaire selon le mode de collecte et le type de ménage, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Répondants ITAO	Répondants IWAO
	pourcentage	
Tous les types de ménages	39,8	60,2
Ménage d'une personne	45,7	54,3
Ménage composé d'un couple sans enfant	32,4	67,6
Ménage composé d'un couple avec enfants	38,6	61,4
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	34,5	65,5
Famille monoparentale sans personne additionnelle	44,8	55,2
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	52,6	47,4

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

### 3.5 Le traitement des données et le contrôle de la qualité

Le questionnaire électronique comporte des caractéristiques permettant de maximiser la qualité des données recueillies. De multiples contrôles sont intégrés au questionnaire afin d'identifier des valeurs inhabituelles et de détecter des incohérences logiques. Lorsqu'une réponse est rejetée à la vérification, le répondant est invité à corriger l'information. Une fois que les données sont transmises au bureau central, une vérification approfondie de chacun des questionnaires est effectuée à l'aide d'une série d'étapes de traitement détaillée et complète. Les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation.

Les journaux sont aussi sujets à plusieurs vérifications lorsqu'ils sont reçus au bureau central ainsi que lors d'étapes de saisie et de codage. On s'assure par exemple que les dates de début et de fin de la période de référence du journal sont indiquées, que les dépenses déclarées ont été effectuées pendant la période de référence visée et qu'il n'y a pas d'articles qui apparaissent à la fois sur les données transcrites dans le journal et sur les reçus fournis par le répondant. Après la validation, la saisie et le codage, des procédures de contrôle de qualité sont appliquées aux données du journal. De plus, un échantillon de journaux est choisi pour une vérification complète afin de s'assurer que les journaux ont été saisis et codés selon les procédures établies.

On entreprend ensuite une série d'étapes de vérification approfondie sur l'ensemble des journaux, et les réponses invalides sont corrigées ou identifiées pour l'imputation. La dernière étape consiste à évaluer si la qualité de l'information déclarée dans les journaux est suffisante en utilisant des paramètres basés sur les caractéristiques du ménage. On compare les dépenses et le nombre d'articles déclarés à des seuils minimums estimés par région géographique (provinces de l'Atlantique, Québec, Ontario, provinces des Prairies, Colombie-Britannique, et les capitales des territoires combinées), par classe de revenu du ménage et par taille du ménage. Les journaux qui remplissent les conditions sont considérés utilisables. Les autres journaux sont examinés et sont considérés utilisables dans la mesure où une note explicative justifie le faible niveau de leurs dépenses ou le petit nombre d'articles déclarés (par exemple, une personne vivant seule qui avait peu de dépenses à déclarer parce qu'elle était en voyage d'affaires pendant la période où elle remplissait le journal). Les journaux qui ne répondent pas aux critères de journaux utilisables sont traités au même titre que les journaux non remplis et sont exclus des estimations. Il est à noter que certains journaux utilisables sont incomplets et peuvent avoir des journées non remplies.

Pour résoudre les problèmes d'information manquante ou invalide aux questions du questionnaire, on a généralement recours à l'imputation par donneur selon la méthode du plus proche voisin. Avec cette approche, les données d'un répondant ayant des caractéristiques similaires (le donneur) sont utilisées pour imputer des données manquantes ou invalides d'un autre répondant. L'imputation se fait sur un groupe de variables à la fois. Ces groupes sont formés en tenant compte de relations qui existent entre les variables à être imputées. Les caractéristiques utilisées pour identifier des donneurs sont choisies de manière à être corrélées avec les variables à imputer. Le revenu du ménage, le type de logement et le nombre d'adultes et d'enfants sont des caractéristiques souvent utilisées.

L'imputation par donneur est également utilisée lorsque certains renseignements sont manquants dans le journal des dépenses. Par exemple, un répondant peut avoir rapporté une certaine dépense, mais ne pas en avoir indiqué le coût, ou encore il peut avoir fourni le total d'un achat (par exemple, le total d'une épicerie) sans en détailler les articles. L'imputation sert aussi à accroître le niveau de détail du codage des articles déclarés. Par exemple, il est

possible que l'information obtenue du répondant permette uniquement de déterminer qu'il s'agit d'un produit de boulangerie alors qu'un code plus détaillé est nécessaire pour répondre aux besoins de l'enquête. L'imputation par donneur sera alors utilisée pour imputer le type de produit de boulangerie (par exemple, pain, craquelins, biscuits, gâteaux et autres pâtisseries). Pour les renseignements du journal, l'imputation est effectuée au niveau des articles déclarés, et les caractéristiques souvent retenues pour identifier un donneur sont le coût, le code partiel de l'item disponible, le revenu et la taille du ménage. L'imputation se fait par province et par trimestre de l'année d'enquête pour tenir compte des différences provinciales et de la saisonnalité des dépenses.

Depuis 2012, la méthode d'imputation qui permet de détailler les dépenses lorsqu'un répondant fournit seulement un montant total dans le journal a été raffinée de manière à utiliser de l'information supplémentaire sur le type de magasin où les achats ont été effectués. Cette méthode permet de mieux tenir compte de la vente croissante de produits d'alimentation dans les grandes chaînes de magasins non spécialisées en alimentation.

Pour le revenu, les données fiscales manquantes ou invalides sont généralement imputées par donneur. L'imputation du revenu et des dépenses est effectuée principalement à partir du Système canadien de vérification et d'imputation du recensement (SCANVIR) de Statistique Canada.

Après l'imputation des données, des taxes sont ajoutées aux articles qui sont rapportés dans le journal en excluant les taxes. En effet, afin de réduire le fardeau de réponse, des instructions sont fournies aux répondants pour indiquer à quel moment inclure ou ne pas inclure les taxes aux dépenses rapportées dans le journal. La taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVP) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sont ajoutées aux articles du journal selon les taux de taxation fédéraux et provinciaux.

### 3.6 Pondération et estimation

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête par échantillon est fondée sur le postulat que chaque ménage échantillonné représente, en plus de lui-même, un certain nombre d'autres ménages dans la population cible. Ce nombre est désigné sous le nom de poids d'enquête.

Deux types de poids d'enquête sont nécessaires pour l'EDM, soit un poids pour le questionnaire et un pour le journal. Même si on a demandé à tous les ménages de l'échantillon de 2021 de compléter le journal, il est possible que certains n'aient répondu qu'au questionnaire. Donc, seulement un sous-ensemble des répondants au questionnaire a également complété le journal.

#### 3.6.1 Poids initiaux et ajustements pour la non-réponse

Le calcul du poids pour chaque ménage comporte plusieurs étapes. On dérive d'abord pour chaque ménage un poids initial correspondant à l'inverse de sa probabilité d'être sélectionné dans la population cible. Par la suite, des ajustements sont appliqués aux poids du questionnaire et aux poids du journal.

Les poids du questionnaire sont d'abord ajustés pour tenir compte de la sélection des logements de deux bases de sondage distinctes, à partir desquelles le premier et le second échantillon ont été sélectionnés (voir la section 3.3 sur le plan d'échantillonnage). Cette étape est suivie d'un ajustement pour tenir compte des ménages qui n'ont pas répondu au questionnaire. Les poids sont aussi ajustés pour faire en sorte que certaines estimations de l'enquête concordent avec des agrégats ou des estimations provenant de sources d'information auxiliaires. Cette opération est appelée l'étalonnage des poids. Les trois sources de données utilisées pour l'étalonnage des poids sont présentées à la section suivante.

Les poids du journal sont aussi ajustés pour tenir compte des ménages qui n'ont pas rempli le journal. Les poids du journal sont d'abord ajustés pour la non-réponse au questionnaire, puis pour la non-réponse au journal parmi les répondants au questionnaire. Les poids du journal passent par la suite par le processus d'étalonnage tel que décrit à la section suivante.

#### 3.6.2 Étalonage des poids

##### 3.6.2.1 Étalonage des poids dans les provinces

En premier lieu, les poids du questionnaire dans les provinces sont ajustés ou étalonnés en utilisant le nombre de personnes par groupe d'âge et le nombre de ménages par taille provenant des estimations de population

produites par la Division de la démographie de Statistique Canada. Ces estimations sont basées sur les données du Recensement de 2016 ainsi que sur des données administratives. Les estimations annuelles du nombre de personnes selon neuf groupes d'âge (0 à 6, 7 à 17, 18 à 24, 25 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, 65 à 74, et 75 et plus) sont utilisées à l'échelon provincial, et les estimations selon deux groupes d'âge (0 à 17 ans et 18 ans et plus) sont utilisées à l'échelle des régions métropolitaines de recensement. Pour le nombre de ménages, les poids sont ajustés pour que leur total corresponde aux estimations annuelles provinciales pour chacune des trois catégories de taille du ménage (1, 2 et 3 personnes ou plus). Un ajustement est également effectué afin d'assurer une représentation adéquate du nombre de ménages à chaque trimestre de l'année d'enquête.

Une deuxième source utilisée pour l'étalonnage des poids du questionnaire est l'état de la rémunération payée (T4) de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les données du T4 permettent de s'assurer que la distribution pondérée du revenu (sur la base des salaires et traitements) de l'enquête correspond à celle de la population canadienne. Les poids du questionnaire sont ajustés pour correspondre aux comptes T4 du nombre d'individus par province pour six classes de salaires et traitements. Ces catégories sont définies selon les percentiles provinciaux (0 au 25e, 25e au 50e, 50e au 65e, 65e au 75e, 75e au 95e, et 95e au 100e).

Depuis l'EDM de 2012, une troisième source utilisée pour l'ajustement des poids du questionnaire provient des données d'impôt des particuliers (T1) de l'ARC. Les poids du questionnaire sont ainsi ajustés au nombre d'individus dans les trois classes de revenu personnel les plus élevées (basées sur les percentiles 95,5e, 97e et 98,5e) pour chacune des provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce dernier cas, une seule classe est utilisée. Cet ajustement vise à compenser la sous-représentativité des groupes à revenu plus élevé parmi les répondants à l'enquête.

Les poids du journal sont ajustés pour totaliser des estimations démographiques d'une façon similaire à celle utilisée pour les poids du questionnaire. Les estimations démographiques du nombre de personnes utilisées à l'échelon provincial sont les mêmes pour le journal que pour le questionnaire, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard. Dans ce dernier cas, uniquement six groupes d'âge (0 à 17, 18 à 34, 35 à 44, 45 à 54, 55 à 64, et 65 et plus) sont utilisés en raison de la petite taille d'échantillon dans cette province. Pour l'étalonnage de poids à l'échelon des régions métropolitaines de recensement, les deux groupes d'âge de 0 à 17 ans et de 18 ans et plus sont utilisés uniquement pour Montréal, Toronto et Vancouver. Pour le reste des régions métropolitaines, seul le nombre total des personnes est considéré. Comme pour les poids du questionnaire, les poids du journal sont ajustés pour correspondre aux totaux des estimations annuelles provinciales pour les trois catégories de taille du ménage (1 personne, 2, et 3 ou plus). Pour le journal, aucun ajustement n'est effectué pour correspondre aux estimations par trimestre de l'année d'enquête.

Les poids du journal sont aussi ajustés en fonction du revenu. Au lieu d'être ajustés en fonction des données de salaires et traitement (T4), les poids sont ajustés pour totaliser les estimations, provenant du questionnaire, du nombre de ménages par quintile de revenu provincial (0 au 20e, 20e au 40e, 40e au 60e, 60e au 80e et 80e au 100e percentile). Cet ajustement basé sur les estimations du questionnaire permet de s'assurer que la distribution pondérée du revenu des ménages répondants du journal est cohérente avec celle des ménages répondants au questionnaire. Les poids du journal sont aussi ajustés pour correspondre au nombre d'individus à revenu élevé provenant des comptes des données d'impôt des particuliers, en utilisant une seule classe de revenu établie à partir du 95,5e percentile. Ce dernier ajustement n'est pas appliqué à l'Île-du-Prince-Édouard.

### 3.6.2.2 Étalonnage des poids dans les capitales des territoires

Dans les capitales des territoires, uniquement cinq totaux de contrôles sont utilisés dans le processus d'étalonnage des poids du questionnaire en raison de la faible taille de l'échantillon pour ces villes. Ces poids sont ajustés pour que les estimations de l'enquête correspondent aux estimations annuelles pour deux groupes d'âge (nombre de personnes âgées de moins que 18 ans et nombre de personnes âgées de 18 ans et plus) et pour le nombre de ménages formés d'une personne, de deux personnes, et de trois personnes ou plus.

Dans les capitales des territoires, les mêmes totaux de contrôle démographiques utilisés pour ajuster les poids du questionnaire sont aussi utilisés pour les poids du journal.



l'enquête à novembre de l'année de l'enquête. Pour que les estimations produites représentent une même période de 12 mois, lorsque les données des 12 échantillons mensuels sont combinées, on doit faire l'hypothèse que les dépenses de l'année de l'enquête sont similaires à celles de l'année précédente. Cela doit aussi être considéré lorsqu'on compare des estimations basées sur des périodes de rappel de 12 mois avec celles basées sur des périodes plus courtes.

Les limites de ce modèle de collecte pour la production des estimations de dépenses référant à une même période (ou à une même année) sont connues, puisque la majorité des pays utilisent cette méthodologie. Malgré ces limites, la collecte continue avec des périodes de référence adaptées à la capacité du répondant à fournir l'information est considérée préférable pour obtenir des données reflétant les dépenses réelles des ménages.

### 3.8 Les révisions historiques

Les estimations de l'EDM de 2021 ont été calculées à partir des poids ajustés aux projections démographiques de 2021. Ces projections démographiques sont fondées sur les données du Recensement de 2016 ainsi que sur de l'information plus récente provenant de sources administratives telles que les registres de naissances, de décès et de migration. Ce calage des poids de l'EDM de 2021 assure la comparabilité des données avec l'EDM de 2017 et de 2019 dont les poids d'enquête ont également été calibrés à l'aide de projections démographiques fondées sur le Recensement de 2016.

Les estimations de l'EDM 2010 à 2016 sont toujours basées sur des poids ajustés aux projections démographiques du Recensement de 2011. Comme les concepts géographiques pourraient avoir changé entre le Recensement de 2011 et celui de 2016, les utilisateurs doivent faire attention lors des comparaisons des estimations de la série de l'EDM 2010 à l'EDM 2016 avec celles de l'EDM 2017 à 2021.

Les estimations de l'EDM pour les années antérieures à 2010 (2001-2009) sont basées sur des poids ajustés à des projections démographiques du Recensement de 2001. Aucune révision de ces estimations (fondées sur des données plus récentes du Recensement) n'est prévue en raison de la rupture dans les séries de données débutant avec l'EDM de 2010 (voir la section 3.9).

### 3.9 La comparabilité à travers le temps

Comme indiqué dans l'introduction, l'EDM a été menée chaque année depuis 1997, puis est devenue un programme bisannuel à partir de 2017. Cette enquête a repris une bonne part du contenu d'enquêtes antérieures menées avant 1997 (l'Enquête sur les dépenses des familles qui était menée sur une base périodique et l'Enquête sur l'équipement ménager). Avant 2010, l'EDM était principalement fondée sur une entrevue effectuée au cours du premier trimestre de l'année pendant laquelle le ménage rapportait les dépenses engagées au cours de l'année civile précédente, quoique certains changements à la méthodologie et aux définitions aient eu lieu entre 1997 et 2009.

Une nouvelle méthodologie, qui combine l'utilisation d'un questionnaire et d'un journal pour recueillir les dépenses des ménages, a été instaurée dans les 10 provinces à partir de l'EDM de 2010. Les périodes de rappel ont été raccourcies pour plusieurs articles de dépenses, et la collecte est devenue continue au cours de l'année. Bien que les catégories de dépenses se trouvant dans l'EDM remaniée soient similaires à celles des années antérieures, les changements apportés aux méthodes de collecte des données, de traitement et d'estimation ont causé une rupture dans les séries de données. Par conséquent, les utilisateurs de l'EDM sont avisés de ne pas comparer les données de l'EDM depuis 2010 à celles d'années antérieures, à moins d'indication contraire.

Le nouveau modèle de l'EDM intègre une partie importante du contenu qui était auparavant recueilli par l'Enquête sur les dépenses alimentaires (EDA), effectuée la dernière fois en 2001. Quoiqu'il existe certaines différences méthodologiques entre l'EDM et l'EDA, les données sur les dépenses alimentaires sont recueillies dans les deux cas à partir d'un journal des dépenses que l'on demande au ménage de remplir sur une période d'une ou deux semaines. Le contenu du journal de l'EDM est un peu moins détaillé que celui de l'EDA (par exemple, les poids des aliments et leur quantité ne sont pas recueillis) dans le but de réduire le fardeau de réponse de l'EDM.

Le contenu de l'enquête a également fait l'objet d'une revue en 2010 dans le but de réduire le temps d'entrevue. Plusieurs composantes concernant l'équipement ménager et les caractéristiques du logement ont été exclues ainsi que la plupart des questions relatives à la variation de l'actif et du passif des ménages. Des modifications ont également été apportées à certaines définitions. De plus, depuis l'enquête de 2010, les données relatives au revenu des ménages et à l'impôt sur le revenu proviennent principalement de données d'impôt des particuliers.

Dans les territoires, le nouveau modèle de l'EDM (appliqué dans les 10 provinces depuis 2010) a été appliqué pour la première fois en 2015. Dans les années précédentes, la couverture géographique des territoires était presque complète et uniquement les régions très éloignées étaient exclues. À partir de 2015, la couverture géographique se limite aux trois capitales pour des raisons opérationnelles et budgétaires suite à l'adoption du nouveau plan de l'EDM. Pour cette raison, les utilisateurs sont appelés à ne pas comparer les données des territoires à partir de 2015 avec celles des années précédentes, à moins d'indication contraire.

Au fil du temps, on a observé qu'un nombre grandissant de ménages déclarent des totaux d'épicerie dans le journal au lieu de dépenses détaillées au niveau des items d'épicerie individuels. Après avoir été utilisée pour la première fois dans l'EDM 2019, une méthode de répartition des dépenses totales pour les produits alimentaires du ménage déclarées dans le journal a également été utilisée dans l'EDM 2021. Cette méthode a été mise en œuvre afin d'améliorer le processus de distribution de ces totaux d'épicerie parmi les items d'épicerie. La méthode précédente utilisait la liste des dépenses d'épicerie quotidiennes d'un ménage donneur afin de redistribuer le total d'épicerie d'un autre ménage. L'analyse des résultats de cette méthode a démontré qu'on imputait un nombre insuffisant d'items alimentaires lorsque le total à être redistribué était plus faible. La méthode actuelle utilise les reçus détaillés de magasins d'épicerie (ayant au moins un item alimentaire) obtenus d'autres répondants afin de distribuer les totaux d'épicerie déclarés par certains ménages. Les totaux associés aux dépanneurs sont imputés au moyen de reçus détaillés de ces types de magasins.

L'EDM 2021 a continué à utiliser la méthode de détection des valeurs influentes, utilisée pour la première fois en 2019, appelée biais conditionnel. Cette méthode récemment adoptée a été introduite pour identifier les valeurs influentes dans les données sur les dépenses. Ces valeurs influentes sont des montants de dépenses pondérés pour un ménage donné et un item donné qui sont beaucoup plus élevés ou plus faibles que les montants pondérés d'autres ménages pour ce même item dans une région géographique donnée. Des ajustements sont apportés aux valeurs les plus extrêmes. Alors que des ajustements ont aussi été apportés dans les années précédentes, cette nouvelle méthode a deux avantages, du fait qu'elle réduit l'erreur quadratique moyenne (combinaison du biais et de la variance) et qu'elle enlève un certain degré de subjectivité dans l'identification et l'ajustement de ces valeurs extrêmes. La méthode du biais conditionnel corrige un plus grand nombre de valeurs influentes mais applique de plus faibles ajustements que l'ancienne méthode. Pour cette raison, les utilisateurs des microdonnées pourraient observer un plus grand nombre de valeurs élevées, en particulier dans le cas des distributions asymétriques. Dans le but d'assurer la comparabilité entre les données de l'EDM 2019 et celles de l'EDM 2017, les données de l'EDM 2017 ont été révisées en utilisant cette méthode. Ceci a été effectué dans le cadre de la révision historique.

Pour des raisons sanitaires et pour suivre les recommandations de Santé Canada en termes de réduction de la propagation de la COVID-19, la collecte des données de l'EDM 2021 a principalement été réalisée au moyen d'un questionnaire électronique auto-administré plutôt qu'à l'aide d'une interview en personne. En outre, le journal des dépenses a été envoyé par la poste aux ménages répondants au lieu d'être remis en mains propres par l'intervieweur. Bien que des mesures aient été prises pour garantir une qualité adéquate des données, les changements dans la stratégie de collecte peuvent avoir un impact sur la comparabilité des données entre l'EDM 2021 et les cycles précédents de l'enquête.

## 4. Qualité des données

L'EDM est sujette aux erreurs malgré toutes les précautions prises aux différentes étapes du processus d'enquête pour les éviter ou en contrôler les répercussions. On distingue deux types d'erreurs : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage.

### 4.1 Les erreurs d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage résultent du fait que l'on tire certaines conclusions au sujet de l'ensemble de la population à partir des renseignements obtenus auprès d'un échantillon de cette population uniquement. L'importance de l'erreur d'échantillonnage est fonction du plan de sondage et de la méthode d'estimation ainsi que de la taille d'échantillon et de la variabilité des données. La variabilité des données pour un article de dépense réfère aux différences entre les unités de la population en termes de dépenses pour cet article. En général, plus les différences entre les ménages sont grandes, plus l'erreur d'échantillonnage de l'article de dépense visé est élevée.

L'erreur-type est une mesure fréquente de l'erreur d'échantillonnage. C'est le degré de variation que l'on observe dans les estimations à la suite du choix d'un échantillon en particulier plutôt qu'un autre. Le coefficient de variation (CV) correspond à l'erreur-type exprimée en tant que pourcentage de l'estimation. Il est utilisé pour indiquer le degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si l'estimation du nombre de ménages pour une caractéristique du logement donnée est de 10 000 ménages, et que le CV correspondant est de 5 %, la vraie valeur se situe entre 9 500 et 10 500 ménages, 68 % du temps, et entre 9 000 et 11 000 ménages, 95 % du temps.

Les erreurs-types de l'EDM sont estimées selon la méthode du « Bootstrap » (voir la bibliographie [1] à la section 7). Des CV existent pour les estimations nationales et provinciales ainsi que pour les estimations selon le type de ménages, l'âge de la personne de référence, le quintile de revenu du ménage, le mode d'occupation du logement et la taille de la région de résidence. Pour les territoires du nord, les CV sont disponibles pour les estimations des capitales.

## 4.2 La suppression de données

Pour des raisons de fiabilité, les estimations ayant un CV supérieur ou égal à 35 % ont été supprimées dans les tableaux publiés. Les estimations supprimées contribuent toutefois aux estimations des catégories sommaires. Par exemple, l'estimation pour un article des dépenses en vêtements pourrait être supprimée, mais ce montant serait inclus dans l'estimation des dépenses totales en vêtements.

## 4.3 Les erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage se produisent parce qu'il est difficile, en raison de certains facteurs, d'obtenir des réponses exactes et de faire en sorte que ces réponses restent exactes à toutes les étapes du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On peut dégager quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, les erreurs de réponse, les erreurs de non-réponse et les erreurs de traitement.

### 4.3.1 Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture découlent d'une représentation inadéquate de la population cible à partir des unités de la base de sondage. Ces erreurs peuvent survenir au cours de l'établissement du plan d'échantillonnage ou de la sélection de l'échantillon, pendant la collecte de données ou encore pendant le traitement des données.

### 4.3.2 Erreurs de réponse

Les erreurs de réponse correspondent au manque d'exactitude de l'information fournie par le répondant. Elles peuvent être attribuables à divers facteurs comme l'ambiguïté du questionnaire, une mauvaise interprétation des questions par les répondants, ou la déclaration de données inexactes par les répondants.

Les erreurs de réponse demeurent l'aspect de la qualité des données le plus difficile à mesurer. De façon générale, l'exactitude des données de l'EDM dépend beaucoup de la capacité du répondant à se rappeler les dépenses du ménage et de sa volonté à consulter ses dossiers.

### 4.3.3 Erreurs de non-réponse

Les erreurs dues à la non-réponse découlent du fait que certains répondants potentiels ne fournissent pas l'information nécessaire ou que l'information fournie s'avère inutilisable. La principale répercussion de la non-réponse sur la qualité des données est qu'elle peut introduire un biais dans les estimations. Cela survient si les caractéristiques des non-répondants diffèrent de celles des répondants d'une manière qui influence les dépenses analysées. Quoique des taux de réponse puissent être calculés, ceux-ci n'ont qu'une valeur indicative à l'égard de la qualité des données, car ils ne permettent pas de mesurer l'importance du biais introduit dans les estimations. L'ampleur de la non-réponse peut être considérée comme une évaluation simple des risques de biais dans les estimations.

À l'échelle nationale (uniquement les 10 provinces), le taux de réponse au questionnaire de l'EDM de 2021 est de 32,2 %. Les détails pour chaque province sont fournis dans le tableau 4a. Lors des cycles précédant 2021 ce tableau incluait également le compte des ménages non-répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Il y avait ceux avec qui il a été impossible d'établir un contact, ceux qui ont refusé de participer à l'enquête

et, finalement, ceux pour lesquels l'entrevue n'a pas pu être effectuée à cause de circonstances particulières (par exemple, le répondant ne parle aucune des deux langues officielles ou l'entrevue ne peut être effectuée à cause de la condition physique du répondant). Les ménages dans cette dernière catégorie étaient appelés « non-répondants résiduels ». Étant donné l'utilisation d'un questionnaire électronique auto-administré pour l'EDM de 2021 au lieu d'un questionnaire administré lors d'une entrevue en personne, la raison de la non-réponse est inconnue. Tous les ménages admissibles qui n'ont pas répondu au questionnaire sont simplement considérés comme des non-répondants.

**Tableau 4a**  
**Taux de réponse au questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants <sup>2</sup>	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>3</sup>
	nombre			pourcentage
Canada	39 038	26 463	12 575	32,2
Provinces de l'Atlantique	12 462	8 525	3 937	31,6
Terre-Neuve-et-Labrador	4 012	2 953	1 059	26,4
Île-du-Prince-Édouard	1 693	1 154	539	31,8
Nouvelle-Écosse	3 516	2 373	1 143	32,5
Nouveau-Brunswick	3 241	2 045	1 196	36,9
Québec	4 953	3 204	1 749	35,3
Ontario	5 404	3 635	1 769	32,7
Provinces des Prairies	11 639	7 948	3 691	31,7
Manitoba	3 837	2 518	1 319	34,4
Saskatchewan	3 919	2 698	1 221	31,2
Alberta	3 883	2 732	1 151	29,6
Colombie-Britannique	4 580	3 151	1 429	31,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ce nombre inclut tous les ménages non-répondants au questionnaire. Lors des cycles précédant 2021, le tableau incluait le compte des ménages non-répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Pour plus d'informations, voir la section 4.3.3 sur les erreurs de non-réponse.

3. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Un certain nombre de ménages ne complètent pas le journal ou fournissent un journal considéré comme « non utilisable » d'après les critères décrits à la section 3.5. Pour l'EDM de 2021, le taux de réponse au journal parmi les ménages ayant complété le questionnaire est de 50,3 % (à l'échelon national, comprenant uniquement les provinces). Les taux à l'échelon provincial sont présentés au tableau A1 de l'annexe A. Le taux de réponse final au journal (défini comme étant le pourcentage de journaux utilisables relatif au nombre de ménages dans l'échantillon) est de 16,2 % à l'échelle nationale, et les taux provinciaux sont fournis dans le tableau 5a.

**Tableau 5a**  
**Taux de réponse au journal, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non-répondants au questionnaire	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup>
			Refusés <sup>4</sup>	Inutilisables	Utilisables	
			nombre			pourcentage
Canada	39 038	26 463	5 951	299	6 325	16,2
Provinces de l'Atlantique	12 462	8 525	1 901	88	1 948	15,6
Terre-Neuve-et-Labrador	4 012	2 953	544	24	491	12,2
Île-du-Prince-Édouard	1 693	1 154	279	11	249	14,7
Nouvelle-Écosse	3 516	2 373	526	29	588	16,7
Nouveau-Brunswick	3 241	2 045	552	24	620	19,1
Québec	4 953	3 204	826	47	876	17,7
Ontario	5 404	3 635	847	46	876	16,2
Provinces des Prairies	11 639	7 948	1 720	93	1 878	16,1
Manitoba	3 837	2 518	600	44	675	17,6
Saskatchewan	3 919	2 698	554	26	641	16,4
Alberta	3 883	2 732	566	23	562	14,5
Colombie-Britannique	4 580	3 151	657	25	747	16,3

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour le questionnaire et pour le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Les taux de réponse varient selon les mois de l'année. Les taux de réponse mensuels du questionnaire et du journal pour les 10 provinces se trouvent aux tableaux B1 et B2 de l'annexe B. Les taux de réponse du questionnaire et du journal par taille de la région de résidence et par type de logement se trouvent aux tableaux C1 et C2.

Pour le journal, il est possible de fournir des taux de réponse parmi les répondants au questionnaire en fonction de diverses caractéristiques des ménages. Ces taux sont présentés aux tableaux D1, D2, D3 et D4 de l'annexe D, ventilés selon le type de ménage, le mode d'occupation du logement, l'âge de la personne de référence et le quintile de revenu avant impôt pour les 10 provinces.

Les taux de réponse au questionnaire des capitales des territoires sont fournis dans le tableau 4b. Pour les capitales combinées, le taux de réponse au questionnaire de l'EDM 2021 est de 28,8 %.

**Tableau 4b**  
**Taux de réponse au questionnaire, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants <sup>2</sup>	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>3</sup>
	nombre			pourcentage
Capitales des territoires	1 695	1 207	488	28,8
Whitehorse	1 027	714	313	30,5
Yellowknife	668	493	175	26,2

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. Ce nombre inclut tous les ménages non-répondants au questionnaire. Lors des cycles précédant 2021, le tableau incluait le compte des ménages non-répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Pour plus d'informations, voir la section 4.3.3 sur les erreurs de non-réponse.

3. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Dans les capitales des territoires, comme dans les provinces, certains ménages ne complètent pas le journal ou remettent un journal non utilisable selon les critères cités à la section 3.5. Pour l'EDM 2021, 42,6 % des ménages répondants au questionnaire dans les capitales des territoires ont aussi complété le journal. Le taux de réponse final au journal dans les capitales des territoires combinées est de 12,3 %, comme le montre le tableau 5b.

**Tableau 5b**  
**Taux de réponse au journal, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non-répondants au questionnaire	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup>
			Refusés <sup>4</sup>	Inutilisables	Utilisables	
nombre						
pourcentage						
Capitales des territoires	1 695	1 207	278	2	208	12,3
Whitehorse	1 027	714	178	1	134	13,0
Yellowknife	668	493	100	1	74	11,1

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour le questionnaire et pour le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Pour les capitales des territoires, les taux de réponse parmi les répondants au questionnaire sont donnés au tableau H1 de l'annexe H. Les taux de réponse du questionnaire et du journal par trimestre sont donnés aux tableaux H2 et H3 de l'annexe H.

Pour tous les ménages sélectionnés (les provinces et les capitales des territoires), si le répondant a omis de répondre à certaines questions seulement, on est en présence de non-réponse partielle. Ce type de non-réponse est compensé en imputant les valeurs manquantes. Divers taux d'imputation sont présentés à la section 4.3.5. Il arrive également qu'un ménage ne remplisse pas le journal pour chacune des journées de la période de déclaration du journal. Des facteurs d'ajustement sont calculés pour tenir compte de ces journées non remplies et sont appliqués aux estimations dérivées des données du journal.

#### 4.3.4 Erreur de traitement

Des erreurs peuvent survenir durant les différentes étapes de traitement telles que la saisie, le codage, la vérification, l'imputation des non-réponses partielles, la pondération et la totalisation. Les moyens utilisés pour réduire les erreurs de traitement sont décrits dans la section 3.5.

#### 4.3.5 Imputation de la non-réponse partielle

Le biais résiduel qui subsiste après l'imputation de la non-réponse partielle est difficile à évaluer. Son importance dépend de la capacité de la méthode d'imputation à produire des estimations non biaisées. À cet effet, les taux d'imputation donnent une indication de l'importance des non-réponses partielles.

La non-réponse partielle au questionnaire peut être causée par un manque d'information ou par une réponse invalide à une question. Les pourcentages de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses dû à la non-réponse partielle au questionnaire sont présentés aux échelons national et provincial dans le tableau 6a. Pour les capitales des territoires, ces pourcentages sont présentés au tableau 6b. Les pourcentages sont présentés en fonction du nombre de variables de dépenses imputées pour un ménage parmi l'ensemble des dépenses de consommation recueillies dans le questionnaire. Deux séries de résultats sont fournies dans ces tableaux : une série incluant les dépenses liées aux services de communication (téléphone, téléphone cellulaire et accès à Internet), de télévision (par câble ou au moyen d'une antenne parabolique ou d'une ligne téléphonique), de radio par satellite et de sécurité résidentielle, et l'autre série les excluant. Cette distinction découle du fait que les ménages sont de plus en plus souvent facturés pour des services combinés, et il leur est impossible ou difficile de fournir les dépenses pour chacun des services. La répartition du montant total du forfait, fourni par le répondant, aux dépenses des services individuels est donc effectuée par imputation, augmentant ainsi considérablement le nombre de ménages nécessitant l'imputation de dépenses.

Le changement dans la stratégie de collecte pour l'EDM 2021, décrit à la section 3.4, a eu un impact sur divers aspects de l'enquête dont l'imputation. Les pourcentages plus élevés de ménages pour lesquels il a fallu imputer certaines catégories de dépenses pour l'EDM 2021 peuvent être attribués, dans une certaine mesure, aux nouveaux modes de collecte utilisés. Par exemple, il a été observé que les répondants qui ont complété le questionnaire électronique auto-administré sans bénéficier de l'aide d'un intervieweur, présentaient plus de non-réponses partielles que les répondants qui ont complété le questionnaire avec l'aide d'un intervieweur lors d'un suivi téléphonique. En outre, des changements observés dans la déclaration des dépenses, en raison des nouveaux modes de collecte, ont entraîné la modification de certaines stratégies de traitement et d'imputation. Par conséquent, le changement dans la stratégie de collecte a un impact sur la comparabilité des taux d'imputation de l'EDM 2021 et des taux obtenus lors des cycles précédents de l'enquête.

**Tableau 6a**  
**Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation recueillies dans le questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Nombre de variables imputées <sup>2</sup> (parmi 160)				Nombre de variables imputées <sup>3</sup> (parmi 165)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Canada	12,1	14,8	32,9	59,8	6,7	40,5	34,0	81,2
Terre-Neuve-et-Labrador	11,6	15,6	34,6	61,8	2,5	51,3	36,2	89,9
Île-du-Prince-Édouard	12,8	13,4	36,4	62,5	6,5	39,7	37,8	84,0
Nouvelle-Écosse	12,0	15,2	34,2	61,4	4,9	45,8	35,1	85,8
Nouveau-Brunswick	12,9	14,7	32,6	60,2	4,6	49,2	33,5	87,4
Québec	12,9	13,2	28,4	54,5	7,1	42,4	29,6	79,0
Ontario	11,5	14,6	32,3	58,3	8,7	32,7	33,4	74,7
Manitoba	11,5	16,8	30,9	59,3	8,1	35,9	31,9	75,9
Saskatchewan	12,5	14,7	33,4	60,6	6,6	40,7	34,8	82,1
Alberta	11,9	16,2	34,1	62,2	7,6	35,4	35,3	78,4
Colombie-Britannique	12,0	14,3	35,8	62,1	8,5	36,7	36,6	81,7

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

3. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 6b**

**Pourcentage de ménages nécessitant l'imputation de dépenses de consommation recueillies dans le questionnaire, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Nombre de variables imputées <sup>2</sup> (parmi 160)				Nombre de variables imputées <sup>3</sup> (parmi 165)			
	1	2 à 9	10 ou plus	Total	1	2 à 9	10 ou plus	Total
	pourcentage							
Capitales des territoires	15,4	18,0	35,9	69,3	10,2	33,0	36,1	79,3
Whitehorse	14,4	17,3	36,7	68,4	8,9	31,6	36,7	77,3
Yellowknife	17,1	19,4	34,3	70,9	12,6	35,4	34,9	82,9

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. Exclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

3. Inclut les dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Les utilisateurs des estimations sur les dépenses liées aux services de communication, de télévision, de radio par satellite ou de sécurité résidentielle doivent tenir compte du taux élevé d'imputation pour ces dépenses lorsqu'ils examinent les services individuels. Une mesure de l'effet de l'imputation sur chacun des services individuels est présentée au tableau E1 de l'annexe E pour les provinces et au tableau H4 de l'annexe H pour les capitales des territoires. Elle représente la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant de données imputées.

Pour les dépenses recueillies à partir du journal, l'imputation est utilisée de trois manières. Elle est utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût d'une dépense rapportée est manquant. Elle est aussi utilisée pour assigner une liste d'articles de dépenses (et leur coût individuel) lorsque seulement un total pour un ensemble d'items a été fourni. Par exemple, l'imputation peut assigner des articles d'épicerie et leur coût individuel dans un cas où le répondant a fourni uniquement le montant total de la facture d'épicerie. Enfin, l'imputation est utilisée pour assigner un code de dépense plus détaillé que ce qui a pu être attribué à partir de l'information fournie par un répondant (par exemple, le type de produit de boulangerie). Les taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation sont présentés au tableau F1 de l'annexe F pour le Canada et au tableau H5 de l'annexe H pour les capitales des territoires. Chacun de ces taux représente la proportion d'articles imputés parmi l'ensemble des articles de dépenses provenant des journaux.

Les risques de biais associés aux données imputées dépendent beaucoup du niveau de détail auquel les données de l'EDM sont utilisées. Par exemple, les dépenses alimentaires de l'EDM sont produites à un niveau très détaillé pour répondre aux besoins des utilisateurs de l'Enquête sur les dépenses alimentaires (effectuée la dernière fois en 2001). Les dépenses alimentaires sont classifiées selon un système de codes hiérarchiques comportant plus de 200 codes de dépenses. Pour certains articles de dépenses déclarés, le type de produit alimentaire pouvait être connu (par exemple, produits laitiers ou même lait) mais le niveau de détail requis (par exemple, lait écrémé, 1 % ou 2 %) a dû être imputé. Ce type d'imputation engendre un risque de biais seulement pour les estimations des dépenses à un niveau très détaillé. Dans d'autres cas, presque aucune information sur le type de dépenses n'était connue avant l'imputation (par exemple, on savait uniquement qu'il s'agissait d'un bien). Les risques de biais sur les estimations des différentes catégories de dépenses sont donc plus importants lorsqu'il y a aussi peu d'information connue.

Les dépenses en restaurant sont déclarées sous un format un peu différent dans la deuxième section du journal. L'imputation est principalement utilisée pour attribuer une valeur lorsque le coût de la dépense totale en restaurant ou le coût en boissons alcoolisées est manquant, ou encore lorsque le type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson) n'a pas été indiqué. Le taux d'imputation pour chacun de ces trois types d'imputation est présenté au tableau F2 de l'annexe F pour le Canada et au tableau H6 de l'annexe H pour les capitales des territoires.

Finalement, les ménages ont la possibilité de fournir leurs reçus ou de transcrire l'information au sujet de leurs dépenses dans le journal. Les tableaux 7a et 7b indiquent le pourcentage de dépenses, pour chaque mode de déclaration, pour les dépenses alimentaires, au restaurant et pour les autres biens et services respectivement pour le Canada et les capitales des territoires.

**Tableau 7a**  
**Mode de déclaration des dépenses du journal, Canada<sup>1</sup>, 2021**

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentation	22,9	77,1
Restaurant	83,5	16,5
Autres biens et services	50,6	49,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 7b**  
**Mode de déclaration des dépenses du journal, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

Catégorie de dépenses	Transcriptions	Reçus
	pourcentage	
Alimentation	16,8	83,2
Restaurant	80,5	19,5
Autres biens et services	47,6	52,4

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

#### 4.4 L'effet des valeurs extrêmes

Dans tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes au sein de l'échantillon peut avoir une influence sur les estimations de totaux, de moyennes et d'erreurs-types. Des valeurs extrêmes sont plus susceptibles de survenir au sein des populations affichant une répartition asymétrique positive. De telles valeurs sont observées avec l'EDM et sont prises en compte lors de la production des estimations finales. La section 3.9 fournit une description de la méthode mise en œuvre dans le but d'ajuster ces valeurs influentes.

### 5. Dérivation des tableaux de données

Cette section démontre la façon dont sont dérivés les tableaux de données de l'EDM, anciennement appelés « tableaux CANSIM » (voir section 6). Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler ces données sont ensuite expliqués. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter cette section avant de procéder à des analyses de données.

Comme il est expliqué à la section 3.6, deux séries de poids sont nécessaires pour l'EDM : l'une pour le questionnaire et l'autre pour le journal. Ces deux poids sont utilisés pour dériver différentes estimations à partir des données de l'enquête.

#### 5.1 Estimation du nombre de ménages

Les ajustements effectués à la pondération garantissent que l'estimation du nombre de ménages produite à l'échelle provinciale est équivalente entre les deux séries de poids (questionnaire et journal) pour les domaines suivants :

- Les ménages d'une personne, de deux personnes et de trois personnes ou plus.
- Les classes de revenu des ménages définies selon les quintiles provinciaux.

Par défaut, l'estimation du nombre de ménages pour toute agrégation de ces domaines est la même pour les deux séries de poids.

Pour tout autre domaine, l'estimation du nombre de ménages peut différer dans une certaine mesure entre les deux séries de poids, puisque la stratégie d'étalonnage utilisée pour ajuster les poids diffère entre le questionnaire et le journal en dehors des domaines énumérés ci-haut. L'estimation du nombre de ménages fournie dans les tableaux de l'EDM est celle produite à partir de la série de poids du questionnaire, par opposition à celle du journal. La taille moyenne des ménages est également estimée à partir de la série de poids du questionnaire.

Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages selon les différents domaines pour lesquels des estimations de dépenses sont publiées en ligne sont présentées aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'annexe H pour les capitales territoriales.

## 5.2 Estimation des dépenses moyennes par ménage

Les estimations des dépenses moyennes par ménage basées à la fois sur les données de dépenses provenant du questionnaire et sur celles provenant du journal sont produites en deux étapes. On produit premièrement des estimations pour les dépenses du questionnaire et celles du journal séparément, puis on les additionne dans une deuxième étape.

Pour les estimations de dépenses moyennes par ménage, on calcule d'abord les dépenses moyennes par ménage obtenues à partir du questionnaire en utilisant la somme pondérée des dépenses du questionnaire divisée par la somme des poids du questionnaire. De même, les dépenses moyennes par ménage provenant du journal sont estimées en utilisant la somme pondérée des dépenses du journal divisée par la somme des poids du journal. On additionne ensuite ces deux composantes pour obtenir les dépenses moyennes par ménage. Pour les domaines où l'estimation du nombre de ménages diffère entre les deux séries de poids, les dépenses moyennes par ménage dérivées selon cette approche ne correspondront pas exactement à la somme pondérée des dépenses combinant les deux sources divisées par l'estimation du nombre de ménages produite à partir de la série de poids du questionnaire. Néanmoins, cette approche permet de s'assurer que la somme des dépenses moyennes par ménage pour toutes les catégories corresponde au total des dépenses moyennes par ménage.

## 5.3 Exemples d'estimations de dépenses

La présente section présente des exemples d'estimations produites en combinant des dépenses du questionnaire et du journal. Elle présente aussi des exemples d'estimations du nombre de ménages basées sur les poids du questionnaire. Ces exemples sont présentés afin de démontrer le calcul de différentes estimations de dépenses (présentées dans la section 5.4) à partir des données publiées de l'EDM.

Les tableaux de données disponibles en ligne présentent des estimations des dépenses moyennes par ménage. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages sont aussi disponibles à l'échelon national, régional et provincial. Les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages pour d'autres domaines ne sont pas incluses dans ces tableaux, mais sont fournies aux tableaux G1 et G2 de l'annexe G pour le Canada et les provinces et au tableau H7 de l'annexe H pour les capitales territoriales.

Le tableau 8 présente les estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par mode d'occupation telles que fournies aux tableaux de l'annexe G (non disponible à partir des tableaux de données en ligne), alors que le tableau 9 montre des exemples typiques d'estimations de dépenses moyennes par ménage disponibles à partir des tableaux de données en ligne de l'EDM.

**Tableau 8**

### Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages basées sur les poids du questionnaire selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	nombre			
Estimation du nombre de ménages	15 122 544	5 623 576	4 856 152	4 642 815
Taille moyenne des ménages	2,46	3,08	2,19	2,00

**Note :** Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2021 et elles ont été calculées en utilisant les poids basés sur les projections démographiques du Recensement de 2016.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau 9**

### Dépenses moyennes par ménage provenant du questionnaire et du journal selon le mode d'occupation du logement

	Ensemble des ménages	Propriétaires avec hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires
	dollars			
Total des dépenses <sup>1</sup>	47 383	67 002	37 478	33 988
Dépenses alimentaires	10 305	12 487	9 951	8 036
Aliments achetés au magasin	8 065	9 647	8 036	6 163
Aliments achetés au restaurant	2 189	2 764	1 869	1 844
Logement	21 106	33 118	12 787	15 256
Ameublement et équipement ménager	3 570	5 130	3 304	1 964
Vêtements et accessoires	2 303	2 973	1 835	1 980
Transport	10 099	13 294	9 601	6 752

1. Total des dépenses pour les catégories mentionnées dans l'exemple.

**Note :** Les estimations dans ces tableaux sont celles de l'EDM de 2021 et elles ont été calculées en utilisant les poids basés sur les projections démographiques du Recensement de 2016.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

La section suivante présente des exemples montrant la façon d'extraire d'autres estimations à partir de tableaux comme les tableaux 8 et 9 ci-dessus.

## 5.4 Dérivation de différentes estimations

Les calculs les plus souvent utilisés pour manipuler les estimations de dépenses de l'EDM sont expliqués ci-dessous.

### 5.4.1 Dépenses moyennes par personne

Pour calculer les dépenses moyennes par personne pour une catégorie donnée, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie (tableau 9) par la taille moyenne des ménages (indiquée à la deuxième ligne du tableau 8). Par exemple, voici comment calculer les dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires:

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses moyennes par personne en alimentation pour les ménages locataires} \\ & = \\ & \frac{\text{Dépenses moyennes par ménage locataire en alimentation}}{\text{Taille moyenne des ménages locataires}} \end{aligned}$$

**Exemple :**

$$\frac{8\,036 \$}{2,00} = 4\,018 \$$$

Au moment d'analyser les estimations des dépenses moyennes par personne, il ne faut pas oublier que la composition du ménage (nombre d'enfants et d'adultes) est un facteur important dans l'explication de profils de dépenses. La méthode mentionnée ci-dessus ne donne qu'une approximation de la moyenne par personne. L'EDM n'est pas désignée spécifiquement pour produire les estimations au niveau de la personne.

### 5.4.2 Pourcentage du total des dépenses moyennes par ménage (part du budget)

Pour calculer la part du budget qu'une catégorie de dépenses représente par rapport au total des dépenses moyennes par ménage, divisez les dépenses moyennes par ménage de cette catégorie par le total des dépenses moyennes par ménage, puis multipliez par 100. Par exemple, pour les ménages locataires, le pourcentage que représentent les dépenses moyennes par ménage en alimentation par rapport au total des dépenses moyennes par ménage est dérivé comme suit en utilisant le tableau 9 :

$$\begin{aligned} & \text{Pourcentage des dépenses moyennes par ménage en alimentation dans} \\ & \text{le total des dépenses moyennes par ménage locataire} \\ & = \\ & \frac{\text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire}}{\text{Dépenses moyennes totales par ménage locataire}} \times 100 \end{aligned}$$

**Exemple :**

$$\frac{8\,036 \$}{33\,988 \$} \times 100 = 23,64 \%$$

### 5.4.3 Combinaison des catégories de dépenses

On peut additionner les dépenses moyennes par ménage pour différentes catégories de dépenses dans une colonne pour obtenir de nouveaux totaux partiels. Par exemple, les dépenses moyennes par ménage locataire, pour le logement et le transport combinés, sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses moyennes par ménage locataire pour le logement} + \\ & \text{Dépenses moyennes par ménage locataire en transport} \end{aligned}$$

**Exemple :**

$$15\,256 \$ + 6\,752 \$ = 22\,008 \$$$

### 5.4.4 Dépenses agrégées

Pour calculer les dépenses agrégées, multipliez les dépenses moyennes par ménage d'une colonne pour une catégorie de dépenses (tableau 9) par l'estimation du nombre de ménages de cette même colonne dans le tableau 8. Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires sont calculées comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{Dépenses moyennes en alimentation par ménages locataires} \times \\ & \text{Nombre estimatif de ménages locataires} \end{aligned}$$

**Exemple :**

$$8\,036 \$ \times 4\,642\,815 = 37\,309\,661\,340 \$$$

**Note :** Puisque les dépenses moyennes en alimentation proviennent uniquement du journal et que l'estimation du nombre de ménages dans le domaine utilisé diffère légèrement selon la série de poids utilisée (questionnaire ou journal), cette estimation des dépenses agrégées est une approximation de la valeur qu'on aurait obtenue en utilisant directement la somme pondérée de ces dépenses. En effet, si l'estimation du nombre de ménages était basée sur les poids du journal (non disponible en ligne), l'estimation des dépenses agrégées en alimentation des ménages locataires serait légèrement différente (36 356 679 561 \$).

Les dépenses agrégées sont exactes pour tous les domaines dont la somme des poids du questionnaire et la somme des poids du journal sont les mêmes (voir section 5.1), de même que pour toutes les variables qui proviennent uniquement du questionnaire.

### 5.4.5 Dépenses agrégées en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses donnée pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune de ces colonnes puis additionnez-les.

Par exemple, les dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque) sont calculées comme suit :

*Dépenses agrégées en alimentation des ménages propriétaires avec ou sans hypothèque*

=

*(Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires avec hypothèque*

*× Nombre estimatif de ménages propriétaires avec hypothèque)*

+

*(Dépenses moyennes en alimentation par ménages propriétaires sans hypothèque*

*× Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque)*

**Exemple :**

$$(12\,487 \$ \times 5\,623\,576) + (9\,951 \$ \times 4\,856\,152) = 118\,545\,162\,064 \$$$

#### 5.4.6 Dépenses moyennes par ménage en combinant des colonnes de données

Pour calculer les dépenses moyennes pour une catégorie donnée de dépenses pour plusieurs colonnes, calculez les dépenses agrégées pour cette catégorie de dépenses de chacune des colonnes visées, additionnez-les, puis divisez le tout par la somme des estimations du nombre de ménages de ces mêmes colonnes (tableau 8). Par exemple, les dépenses moyennes par ménage propriétaire (avec ou sans hypothèque) en alimentation sont calculées comme suit :

*(Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire avec hypothèque*

*× Nombre estimatif de ménage propriétaires avec hypothèque)*

+

*(Dépenses moyennes en alimentation par ménage propriétaire sans hypothèque ×*  
*Nombre estimatif de ménages propriétaires sans hypothèque)*

*Nombre estimatif de ménages propriétaires (avec ou sans hypothèque)*

**Exemple :**

$$\frac{(12\,487 \$ \times 5\,623\,576) + (9\,951 \$ \times 4\,856\,152)}{5\,623\,576 + 4\,856\,152} = 11\,312 \$$$

#### 5.4.7 Part des dépenses d'un sous-groupe parmi l'ensemble des ménages

Ici, la part des dépenses d'un sous-groupe donné de ménages représente le pourcentage des dépenses agrégées pour une catégorie de dépenses qui appartient à ce sous-groupe de ménages (par exemple, le pourcentage de l'ensemble des dépenses en alimentation effectuées par ménage locataire). Ce pourcentage est calculé en dérivant les dépenses agrégées consacrées à la catégorie de dépenses par le sous-groupe donné de ménages, qu'on divise par les dépenses agrégées engagées pour cette catégorie de dépenses par l'ensemble des ménages. Le résultat est ensuite multiplié par 100. Par exemple, voici comment calculer le pourcentage des dépenses consacrées à l'alimentation par les ménages locataires :

*Pourcentage des dépenses en alimentation pour les ménages locataires*

=

$$\frac{\text{Dépenses moyennes en alimentation par ménage locataire} \times \text{Nombre estimatif de ménages locataires}}{\text{Dépenses moyennes en alimentation de tous les ménages} \times \text{Nombre estimatif de tous les ménages}} \times 100$$

**Exemple :**

$$\frac{8\,036 \$ \times 4\,642\,815}{10\,305 \$ \times 15\,122\,544} \times 100 = 23,94\%$$

## 6. Produits et services connexes

### 6.1 Tableaux de données (anciennement CANSIM)

Auparavant, les données de Statistique Canada étaient disponibles via CANSIM (le Système canadien d'information socio-économique), une base de données sous forme de tableaux transversaux multidimensionnels. Les tableaux CANSIM ont été remplacés par des tableaux de données dont le contenu est le même ou semblable. Tout le contenu disponible précédemment a été intégré aux nouveaux tableaux de données.

Huit tableaux présentant les renseignements annuels de l'Enquête sur les dépenses des ménages sont disponibles pour le Canada et les provinces. Le tableau 11-10-0222-01 présente des estimations détaillées des dépenses des ménages, tandis que les tableaux 11-10-0223-01 à 11-10-0227-01 présentent des données selon le quintile de revenu du ménage, le type de ménage, le mode d'occupation du logement, la taille de la région de résidence et l'âge de la personne de référence, respectivement. Le tableau 11-10-0228-01 présente des données sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager. Finalement, le tableau 11-10-0125-01 fournit des estimations détaillées des dépenses alimentaires.

Deux tableaux sont disponibles avec des estimations de l'EDM pour les capitales territoriales. Le tableau 11-10-0233-01 présente les estimations des dépenses des ménages, alors que le tableau 11-10-0234-01 présente de l'information sur les caractéristiques du logement et l'équipement ménager.

### 6.2 Produits de microdonnées

Les microdonnées de l'EDM sont aussi disponibles dans les [Centres de données de recherche \(CDR\)](#) et dans le [Système d'accès à distance en temps réel \(ADTR\)](#) de Statistique Canada. Les produits de microdonnées de l'EDM 2021 seront rendus disponibles en 2023-2024.

### 6.3 Totalisations personnalisées

Les clients ayant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents aux termes d'un contrat (certaines restrictions liées à la protection de la confidentialité des répondants s'appliquent). On peut également fournir sur mesure les données agrégées sur les dépenses détaillées des ménages.

## 7. Bibliographie

[1] Charlebois, J. et Dubreuil, G. 2011. *Variance Estimation for the Redesigned Survey of Household Spending*, Recueil de la Section des méthodes d'enquête, Congrès annuel de la Société statistique du Canada, juin 2011.

## Annexe A Taux de réponse au journal parmi les répondants au questionnaire, Canada<sup>1</sup>

Tableau A1

Taux de réponse au journal parmi les répondants au questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021

	Ménages répondants au questionnaire	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Canada	12 575	5 951	299	6 325	50,3
Provinces de l'Atlantique	3 937	1 901	88	1 948	49,5
Terre-Neuve-et-Labrador	1 059	544	24	491	46,4
Île-du-Prince-Édouard	539	279	11	249	46,2
Nouvelle-Écosse	1 143	526	29	588	51,4
Nouveau-Brunswick	1 196	552	24	620	51,8
Québec	1 749	826	47	876	50,1
Ontario	1 769	847	46	876	49,5
Provinces des Prairies	3 691	1 720	93	1 878	50,9
Manitoba	1 319	600	44	675	51,2
Saskatchewan	1 221	554	26	641	52,5
Alberta	1 151	566	23	562	48,8
Colombie-Britannique	1 429	657	25	747	52,3

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants au questionnaire) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

## Annexe B Taux de réponse par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>

Tableau B1

Taux de réponse au questionnaire par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>, 2021

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants <sup>2</sup>		Ménages répondants	Taux de réponse <sup>3</sup> pourcentage
		nombre			
Tous les mois	39 038	26 463		12 575	32,2
Janvier	3 346	2 228		1 118	33,4
Février	3 235	2 286		949	29,3
Mars	3 250	2 183		1 067	32,8
Avril	3 214	2 240		974	30,3
Mai	3 288	2 007		1 281	39,0
Juin	3 248	2 204		1 044	32,1
Juillet	3 244	2 310		934	28,8
Août	3 286	2 183		1 103	33,6
Septembre	3 216	2 196		1 020	31,7
Octobre	3 228	2 211		1 017	31,5
Novembre	3 262	2 258		1 004	30,8
Décembre	3 221	2 157		1 064	33,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ce nombre inclut tous les ménages non-répondants au questionnaire. Lors des cycles précédant 2021, le tableau incluait le compte de ménages non-répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Pour plus d'informations, voir la section 4.3.3 sur les erreurs de non-réponse.

3. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

**Tableau B2**  
**Taux de réponse au journal par mois de collecte, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non-répondants au questionnaire	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup> pourcentage
			Refusés <sup>4</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les mois	39 038	26 463	5 951	299	6 325	16,2
Janvier	3 346	2 228	617	24	477	14,3
Février	3 235	2 286	548	22	379	11,7
Mars	3 250	2 183	499	35	533	16,4
Avril	3 214	2 240	404	25	545	17,0
Mai	3 288	2 007	549	26	706	21,5
Juin	3 248	2 204	473	24	547	16,8
Juillet	3 244	2 310	392	21	521	16,1
Août	3 286	2 183	515	26	562	17,1
Septembre	3 216	2 196	431	28	561	17,4
Octobre	3 228	2 211	466	26	525	16,3
Novembre	3 262	2 258	470	17	517	15,8
Décembre	3 221	2 157	587	25	452	14,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour le questionnaire et pour le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

## Annexe C Taux de réponse par taille de la région de résidence et par type de logement, Canada<sup>2</sup>

**Tableau C1**  
**Taux de réponse au questionnaire par taille de la région de résidence, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants <sup>2</sup> nombre	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>3</sup>
				pourcentage
Tous les centres de population et régions rurales	39 038	26 463	12 575	32,2
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	11 367	7 541	3 826	33,7
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	4 028	2 625	1 403	34,8
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	4 422	2 960	1 462	33,1
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	7 116	4 752	2 364	33,2
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	4 069	2 773	1 296	31,9
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	3 870	2 764	1 106	28,6
Région rurale	4 166	3 048	1 118	26,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Ce nombre inclut tous les ménages non-répondants au questionnaire. Lors des cycles précédant 2021, le tableau incluait le compte des ménages non-répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Pour plus d'informations, voir la section 4.3.3 sur les erreurs de non-réponse.

3. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

2. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Tableau C2

Taux de réponse au journal par taille de la région de résidence, Canada<sup>1</sup>, 2021

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non-répondants au questionnaire	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup> pourcentage
			Refusés <sup>4</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les centres de population et régions rurales	39 038	26 463	5 951	299	6 325	16,2
Centre de population de 1 000 000 habitants et plus	11 367	7 541	1 811	96	1 919	16,9
Centre de population de 500 000 à 999 999 habitants	4 028	2 625	634	45	724	18,0
Centre de population de 250 000 à 499 999 habitants	4 422	2 960	657	36	769	17,4
Centre de population de 100 000 à 249 999 habitants	7 116	4 752	1 133	43	1 188	16,7
Centre de population de 30 000 à 99 999 habitants	4 069	2 773	660	26	610	15,0
Centre de population de 1 000 à 29 999 habitants	3 870	2 764	523	25	558	14,4
Région rurale	4 166	3 048	533	28	557	13,4

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour le questionnaire et pour le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Annexe D Taux de réponse au journal parmi les répondants au questionnaire pour diverses caractéristiques des ménages, Canada<sup>3</sup>

Tableau D1

Taux de réponse au journal par type de ménage, parmi les répondants au questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021

	Ménages répondants au questionnaire	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les types de ménages	12 575	5 951	299	6 325	50,3
Ménage composé d'une personne	3 507	1 592	137	1 778	50,7
Ménage composé d'un couple sans enfant	3 947	1 568	77	2 302	58,3
Ménage composé d'un couple avec enfants	3 237	1 690	52	1 495	46,2
Ménage composé d'un couple avec d'autres personnes apparentées ou non	491	283	7	201	40,9
Famille monoparentale sans personne additionnelle	678	391	15	272	40,1
Autre ménage composé de personnes apparentées ou non	715	427	11	277	38,7

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants au questionnaire) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Tableau D2

Taux de réponse au journal par mode d'occupation du logement, parmi les répondants au questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021

	Ménages répondants au questionnaire	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les modes d'occupation	12 575	5 951	299	6 325	50,3
Propriétaire sans hypothèque	4 697	1 816	136	2 745	58,4
Propriétaire avec hypothèque	4 820	2 497	83	2 240	46,5
Locataire (avec ou sans loyer payé)	3 058	1 638	80	1 340	43,8

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants au questionnaire) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

3. Seulement les 10 provinces sont incluses.

**Tableau D3**

**Taux de réponse au journal par âge de la personne de référence, parmi les répondants au questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages répondants au questionnaire	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Personnes de référence de tous âges	12 575	5 951	299	6 325	50,3
Moins de 30 ans	662	406	11	245	37,0
30 à 39 ans	1 806	1 006	31	769	42,6
40 à 54 ans	3 127	1 680	58	1 389	44,4
55 à 64 ans	2 749	1 252	71	1 426	51,9
65 ans et plus	4 231	1 607	128	2 496	59,0

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants au questionnaire) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau D4**

**Taux de réponse au journal par quintile de revenu avant impôt, parmi les répondants au questionnaire, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages répondants au questionnaire	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
Tous les quintiles de revenu	12 575	5 951	299	6 325	50,3
Quintile inférieur	2 032	979	80	973	47,9
Deuxième quintile	2 422	1 146	55	1 221	50,4
Troisième quintile	2 865	1 289	75	1 501	52,4
Quatrième quintile	2 685	1 267	55	1 363	50,8
Quintile supérieur	2 571	1 270	34	1 267	49,3

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants au questionnaire) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Annexe E Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>4</sup>**

**Tableau E1**

**Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, Canada<sup>1</sup>, 2021**

	Impact de l'imputation <sup>2</sup> pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	53,6
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	24,9
Services de télévision et de radio par satellite	53,3
Services d'accès à Internet	41,5
Services de sécurité résidentielle	16,2

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

2. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

4. Seulement les 10 provinces sont incluses.

## Annexe F Taux d'imputation par type d'imputation et méthode de déclaration des dépenses au journal, Canada<sup>5</sup>

Tableau F1

Taux d'imputation pour les biens et services incluant les aliments achetés au magasin, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada<sup>1</sup>, 2021

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût manquant d'un item déclaré			
Aliments achetés au magasin	2,7	0,1	1,4
Autres biens et services	4,7	0,1	2,7
Toutes les dépenses	3,3	0,1	1,8
Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale			
Aliments achetés au magasin	78,0	2,0	39,9
Autres biens et services	26,0	2,0	15,6
Toutes les dépenses	61,5	2,0	32,9
Imputation d'un code de dépense plus détaillé			
Aliments achetés au magasin	2,9	2,9	2,9
Autres biens et services	3,9	3,1	3,5
Toutes les dépenses	3,2	2,9	3,1

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Tableau F2

Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, Canada<sup>1</sup>, 2021

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	0,20	0,25	0,20
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	12,20	10,42	11,91
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	17,47	4,66	15,35

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

## Annexe G Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, Canada<sup>5</sup>

Tableau G1

Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada<sup>1</sup>, 2021

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Canada</b>		
Toutes les classes	15 122 544	2,46
<b>Région</b>		
Région de l'Atlantique	1 047 265	2,28
Québec	3 708 809	2,28
Ontario	5 717 489	2,55
Région des Prairies	2 556 656	2,64
Colombie-Britannique	2 092 325	2,42
<b>Province</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	224 060	2,29
Île-du-Prince-Édouard	67 874	2,34
Nouvelle-Écosse	418 453	2,29
Nouveau-Brunswick	336 878	2,26
Québec	3 708 809	2,28
Ontario	5 717 489	2,55

5. Seulement les 10 provinces sont incluses.

**Tableau G1****Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle nationale, Canada<sup>1</sup>, 2021**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Manitoba	510 072	2,54
Saskatchewan	445 262	2,47
Alberta	1 601 322	2,72
Colombie-Britannique	2 092 325	2,42
<b>Quintile de revenu du ménage avant impôt (national)</b>		
Quintile inférieur	3 022 584	1,34
Deuxième quintile	3 025 179	1,85
Troisième quintile	3 024 800	2,45
Quatrième quintile	3 023 096	2,99
Quintile supérieur	3 026 885	3,67
<b>Type de ménage</b>		
Ménages d'une personne	4 543 902	1,00
Couples sans enfant	3 972 969	2,00
Couples avec enfants	4 003 941	3,98
Couples avec d'autres personnes apparentées ou non apparentées	705 433	5,10
Ménages monoparentaux sans personne additionnelle	851 804	2,53
Autres ménages avec des personnes apparentées ou non apparentées	1 044 495	2,91
<b>Mode d'occupation du logement</b>		
Propriétaire	10 479 729	2,67
Propriétaire avec hypothèque	5 623 576	3,08
Propriétaire sans hypothèque	4 856 152	2,19
Locataire	4 642 815	2,00
<b>Taille de la région de résidence</b>		
Centre de population 1 000 000 et plus	7 025 080	2,59
Centre de population 500 000 à 999 999	1 239 055	2,51
Centre de population 250 000 à 499 999	1 242 334	2,43
Centre de population 100 000 à 249 999	1 670 421	2,31
Centre de population 30 000 à 99 999	1 240 259	2,20
Centre de population de 1 000 à 29 999	1 292 164	2,23
Région rurale	1 413 232	2,46
<b>Âge de la personne de référence</b>		
Moins de 30 ans	1 260 682	2,09
30 à 39 ans	2 779 610	2,70
40 à 54 ans	3 811 877	3,29
55 à 64 ans	3 043 227	2,41
65 ans et plus	4 227 148	1,71

1. Seulement les 10 provinces sont incluses.

**Note** : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.**Source** : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.**Tableau G2****Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2021**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>		
Toutes les classes	224 060	2,29
Quintile inférieur	44 301	1,37
Deuxième quintile	45 232	1,74
Troisième quintile	44 870	2,38
Quatrième quintile	44 772	2,66
Quintile supérieur	44 885	3,28
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>		
Toutes les classes	67 874	2,34
Quintile inférieur	13 515	1,60
Deuxième quintile	13 541	1,64
Troisième quintile	13 369	2,38
Quatrième quintile	13 708	2,78
Quintile supérieur	13 742	3,28

Tableau G2

## Estimations du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine défini à l'échelle provinciale, 2021

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
<b>Nouvelle-Écosse</b>		
Toutes les classes	418 453	2,29
Quintile inférieur	83 656	1,25
Deuxième quintile	83 650	1,83
Troisième quintile	83 643	2,26
Quatrième quintile	83 807	2,75
Quintile supérieur	83 696	3,34
<b>Nouveau-Brunswick</b>		
Toutes les classes	336 878	2,26
Quintile inférieur	66 391	1,38
Deuxième quintile	68 197	1,75
Troisième quintile	67 178	2,25
Quatrième quintile	67 578	2,60
Quintile supérieur	67 534	3,31
<b>Québec</b>		
Toutes les classes	3 708 809	2,28
Quintile inférieur	740 343	1,22
Deuxième quintile	741 422	1,67
Troisième quintile	743 257	2,04
Quatrième quintile	740 639	2,93
Quintile supérieur	743 149	3,51
<b>Ontario</b>		
Toutes les classes	5 717 489	2,55
Quintile inférieur	1 142 458	1,38
Deuxième quintile	1 140 037	2,02
Troisième quintile	1 147 723	2,58
Quatrième quintile	1 143 130	3,04
Quintile supérieur	1 144 141	3,74
<b>Manitoba</b>		
Toutes les classes	510 072	2,54
Quintile inférieur	101 255	1,49
Deuxième quintile	102 660	1,82
Troisième quintile	101 722	2,54
Quatrième quintile	102 411	3,09
Quintile supérieur	102 023	3,73
<b>Saskatchewan</b>		
Toutes les classes	445 262	2,47
Quintile inférieur	87 311	1,36
Deuxième quintile	89 030	1,96
Troisième quintile	90 674	2,56
Quatrième quintile	89 088	3,02
Quintile supérieur	89 160	3,46
<b>Alberta</b>		
Toutes les classes	1 601 322	2,72
Quintile inférieur	319 453	1,40
Deuxième quintile	320 944	2,20
Troisième quintile	317 299	2,65
Quatrième quintile	322 450	3,62
Quintile supérieur	321 176	3,70
<b>Colombie-Britannique</b>		
Toutes les classes	2 092 325	2,42
Quintile inférieur	418 110	1,48
Deuxième quintile	418 812	1,76
Troisième quintile	417 547	2,27
Quatrième quintile	418 745	2,94
Quintile supérieur	419 110	3,64

**Note :** La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

## Annexe H Taux de réponse, taux d'imputation, estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages par domaine, capitales des territoires<sup>6</sup>

Tableau H1

Taux de réponse au journal parmi les répondants au questionnaire, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021

	Ménages répondants au questionnaire	Journaux <sup>2</sup>			Taux de réponse <sup>4</sup> pourcentage
		Refusés <sup>3</sup>	Inutilisables	Utilisables	
		nombre			
Capitales des territoires	488	278	2	208	42,6
Whitehorse	313	178	1	134	42,8
Yellowknife	175	100	1	74	42,3

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

3. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

4. (Journaux utilisables/Répondants au questionnaire) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

Tableau H2

Taux de réponse au questionnaire par trimestre, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021

	Ménages admissibles	Ménages non-répondants <sup>2</sup>	Ménages répondants	Taux de réponse <sup>3</sup>
				pourcentage
		nombre		
Capitales des territoires				
Tous les trimestres	1 695	1 207	488	28,8
Premier trimestre	432	302	130	30,1
Deuxième trimestre	421	301	120	28,5
Troisième trimestre	417	302	115	27,6
Quatrième trimestre	425	302	123	28,9
Whitehorse				
Tous les trimestres	1 027	714	313	30,5
Premier trimestre	265	180	85	32,1
Deuxième trimestre	255	182	73	28,6
Troisième trimestre	250	176	74	29,6
Quatrième trimestre	257	176	81	31,5
Yellowknife				
Tous les trimestres	668	493	175	26,2
Premier trimestre	167	122	45	26,9
Deuxième trimestre	166	119	47	28,3
Troisième trimestre	167	126	41	24,6
Quatrième trimestre	168	126	42	25,0

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. Ce nombre inclut tous les ménages non-répondants au questionnaire. Lors des cycles précédant 2021, le tableau incluait le compte des ménages non-répondants groupés selon la raison de la non-réponse. Pour plus d'informations, voir la section 4.3.3 sur les erreurs de non-réponse.

3. (Ménages répondants/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

6. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

**Tableau H3**  
**Taux de réponse au journal par trimestre, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Ménages admissibles <sup>2</sup>	Ménages non-répondants au questionnaire	Journaux <sup>3</sup>			Taux de réponse <sup>5</sup> pourcentage
			Refusés <sup>4</sup> nombre	Inutilisables	Utilisables	
<b>Capitales des territoires</b>						
Tous les trimestres	1 695	1 207	278	2	208	12,3
Premier trimestre	432	302	82	2	46	10,6
Deuxième trimestre	421	301	62	0	58	13,8
Troisième trimestre	417	302	66	0	49	11,8
Quatrième trimestre	425	302	68	0	55	12,9
<b>Whitehorse</b>						
Tous les trimestres	1 027	714	178	1	134	13,0
Premier trimestre	265	180	55	1	29	10,9
Deuxième trimestre	255	182	40	0	33	12,9
Troisième trimestre	250	176	40	0	34	13,6
Quatrième trimestre	257	176	43	0	38	14,8
<b>Yellowknife</b>						
Tous les trimestres	668	493	100	1	74	11,1
Premier trimestre	167	122	27	1	17	10,2
Deuxième trimestre	166	119	22	0	25	15,1
Troisième trimestre	167	126	26	0	15	9,0
Quatrième trimestre	168	126	25	0	17	10,1

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. Les ménages admissibles sont les mêmes pour le questionnaire et pour le journal.

3. Les définitions des journaux utilisables et inutilisables se trouvent dans la section « Le traitement des données et le contrôle de la qualité ».

4. Le nombre de cas refusés au journal inclut les ménages qui ont complété le questionnaire mais qui n'ont pas complété le journal.

5. (Journaux utilisables/Ménages admissibles) x 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau H4**  
**Impact de l'imputation des dépenses en services de communication, de télévision, de radio par satellite et de sécurité résidentielle, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

	Impact de l'imputation <sup>2</sup> pourcentage
Services téléphoniques conventionnels	43,6
Services de téléphonies cellulaires et téléavertisseurs	17,3
Services de télévision et de radio par satellite	43,4
Services d'accès à Internet	29,3
Services de sécurité résidentielle	7,0

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

2. L'impact de l'imputation est la proportion de la valeur totale de l'estimation provenant des données imputées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau H5**  
**Taux d'imputation selon le type d'imputation et le mode de déclaration des dépenses pour les items de la section du journal sur les aliments achetés au magasin et les autres biens et services, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
<b>Imputation du coût manquant d'un item déclaré</b>			
Aliments achetés au magasin	1,8	0,0	0,8
Autres biens et services	6,6	0,0	3,5
Toutes les dépenses	3,3	0,0	1,6
<b>Imputation d'items de dépenses (et leur coût individuel) d'une dépense totale</b>			
Aliments achetés au magasin	84,9	3,1	40,7
Autres biens et services	22,3	2,6	13,1
Toutes les dépenses	64,8	3,0	32,7
<b>Imputation d'un code de dépense plus détaillé</b>			
Aliments achetés au magasin	2,1	1,6	1,8
Autres biens et services	4,2	2,8	3,5
Toutes les dépenses	2,8	1,9	2,3

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau H6**

**Taux d'imputation pour les collations, les boissons et les repas achetés dans des restaurants ou des restaurants-minute, selon le type d'imputation et le mode de déclaration, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

Type d'imputation	Items transcrits	Items provenant d'un reçu	Tous les items
	pourcentage		
Imputation du coût total	0,77	0,00	0,62
Imputation du coût pour les boissons alcoolisées	10,77	21,66	12,89
Imputation du type de repas (déjeuner, dîner, souper ou collation et boisson)	15,38	4,46	13,26

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.

**Tableau H7**

**Estimation du nombre de ménages et de la taille moyenne des ménages, capitales des territoires<sup>1</sup>, 2021**

Domaine	Estimation du nombre de ménages	Taille moyenne des ménages
Capitales des territoires	20 739	2,54
Whitehorse	12 622	2,41
Yellowknife	8 117	2,73

1. Les ménages de Iqaluit sont exclus.

Note : La somme des sous-totaux peut différer du total en raison de l'arrondissement.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2021.